

LA SEMAINE AFRICAINE



lasemaineafricaine.info

N° 4346 du Vendredi 7 AOÛT 2026 - 75^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

PROVINCE DE LA CONGREGATION DU SAINT-ESPRIT DU CONGO

Quatre nouveaux prêtres et un diacre pour la Vigne du Seigneur



A la paroisse Notre-Dame des Victoires de Ouenzé, les quatre prêtres et le diacre posant après leur ordination. (P.11)

PATRIMOINE DU PRESIDENT FULBERT YOULOU

La succession relance un dossier qui divise

(P.3)

FECOFOOT

Un grand pas vers l'élection du 20 septembre 2026

Au cours de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 juillet, la Fédération congolaise de football a présenté aux délégués les membres des commissions électorale et de recours, en prélude au renouvellement de son Comité exécutif. (P.19)

FOIRE INTERNATIONALE
DE L'ARTISANAT DU CONGO (FIAC)

Yann Bokagna Yocka, lauréat



La ministre remettant le prix au lauréat du concours (P.5)

TCHAD

Des attaques inhabituelles de chacals sèment l'inquiétude à Gouro (P.7)

CANAL+ | NETFLIX



NETFLIX INCLUS DANS TOUT CANAL+
SANS FRAIS SUPPLEMENTAIRES



EDITORIAL

Ce 15 Août ou le suivant ?

La pollution sonore urbaine en Afrique centrale: diagnostic et pistes de régulation pour Brazzaville

*Cultes de réveil, veillées mortuaires, débits de boissons :
une nuisance quotidienne encore mal régulée*

Aimé Dieudonné MIANZENZA

Institut Congolais pour l'Économie du Climat (ICEC)

Résumé exécutif

La pollution sonore est devenue, dans les villes d'Afrique centrale et de Brazzaville en particulier, une nuisance quotidienne diffuse et généralisée, produite non pas par des infrastructures classiques (routes, aéroports, industries) mais par des activités sociales et culturelles légitimes en elles-mêmes : églises de réveil, veillées mortuaires et débits de boissons. Cette spécificité complique fortement toute tentative de régulation, car elle touche à la liberté de culte et aux coutumes funéraires.

Le cadre juridique congolais existe (Loi n°003/91, circulaire n°1673/MEDDBC-CAB, circulaire n°523/MID-CAB) mais reste général, dépourvu de seuils sonores chiffrés et d'horaires précis, contrairement aux dispositifs plus aboutis observés en RDC, en Côte d'Ivoire et au Bénin. Le résultat est un vide d'application de fait, documenté par la presse locale.

Ce document propose un diagnostic comparé et une série de recommandations opérationnelles pour Brazzaville, fondées sur un principe directeur : l'encadrement différencié plutôt que l'interdiction, politiquement et socialement intenable.

1. Contexte et problématique

Dans les quartiers de Brazzaville comme dans la plupart des grandes villes d'Afrique centrale et de l'Ouest, trois sources de bruit dominant le quotidien et se superposent souvent dans les mêmes zones résidentielles :

- Les églises de réveil (pentecôtistes et charismatiques), dont les cultes amplifiés, souvent en soirée ou tôt le matin, s'appuient sur des groupes électrogènes et une sonorisation puissante, sans étude d'impact ni zonage préalable ;
 - Les veillées mortuaires, ancrées dans les pratiques funéraires traditionnelles, qui s'étendent sur plusieurs nuits avec musique amplifiée, et dont l'encadrement se heurte à la perception d'une atteinte à la coutume et au deuil ;
 - Les bars et débits de boissons (nganda), sonorisés pour attirer la clientèle, concentrés dans des zones à usage mixte habitat-commerce, sans séparation fonctionnelle ni contrôle horaire effectif.
- Ce qui distingue ce cas du modèle « standard » de pollution sonore (routier, aéroportuaire, industriel) est que les sources en cause sont des activités sociales et religieuses légitimes, ce qui rend la régulation politiquement sensible et l'action des autorités locales hésitante.

2. Effets et conséquences documentés

2.1 Effets sanitaires

Le bruit chronique, qu'il soit diurne ou nocturne, est associé à une élévation du cortisol, à une hausse du risque d'hypertension, de maladies cardiovasculaires et de troubles métaboliques. Le bruit nocturne a un effet aggravé, car il fragmente le sommeil profond et empêche la récupération physiologique, un mécanisme documenté par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), qui recommande des seuils nocturnes nettement inférieurs aux seuils diurns. Le caractère irrégulier et imprévisible du bruit à Brazzaville, contrairement au bruit routier, régulier et prévisible, empêche toute adaptation physiologique et aggrave les troubles chroniques du sommeil.

2.2 Effets cognitifs et sociaux

Chez l'enfant, l'exposition répétée est associée à des retards d'apprentissage de la lecture et à une baisse de la concentration, un effet documenté notamment près des cultes tenus aux heures scolaires. Le bruit chronique dégrade également les relations de voisinage et peut générer un isolement social par évitement des espaces publics bruyants.

2.3 Effets institutionnels et économiques

- Vide d'application de fait : les textes existent mais les moyens de contrôle (police, brigade dédiée) restent insuffisants ;
- Conflit de légitimité : hésitation des autorités locales à intervenir contre une église (poids social et politique des mouvements religieux) ou contre une veillée funéraire (respect dû aux morts) ;
- Inégalité urbaine : les quartiers denses et populaires sont les plus exposés, sans échappatoire résidentielle possible, contrairement aux quartiers aisés mieux isolés ou moins denses ;
- Coût sanitaire non chiffré, absorbé par les ménages et un système de santé déjà sous tension.

3. Cadre juridique congolais : état des lieux

La République du Congo dispose d'un socle juridique réel mais fragmenté :

- Loi n°003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement, texte de référence pour la lutte contre les nuisances sonores ;
- Circulaire n°1673/MEDDBC-CAB, qui reconnaît explicitement le bruit comme un problème de santé publique et vise nommément les veillées mortuaires, les cultes et les manifestations diverses ;
- Circulaire n°523/MID-CAB du 4 octobre 2017, qui encadre l'installation des lieux de culte (matériaux durables, issues de secours, déclaration officielle, éloignement des écoles et hôpitaux, absence de nuisances sonores répétées).

La faiblesse structurelle de ce dispositif tient à l'absence de seuils

sonores chiffrés et d'horaires précis opposables, contrairement aux textes plus techniques adoptés par les autres pays africains. Cette imprécision rend le contrôle et la sanction difficiles à objectiver sur le terrain, un constat que confirme la presse locale, qui documente la persistance quotidienne des nuisances malgré les textes existants.

4. Comparaison régionale

Le tableau ci-dessous synthétise les dispositifs observés dans cinq pays de la sous-région, à partir de leurs textes réglementaires et de leur application documentée.

Élément	RDC	Côte d'Ivoire	Bénin	Sénégal	Congo-Brazzaville
Seuils dB chiffrés	Non («seuil de tolérance»)	Oui, par zone (35-65 dB)	Oui, par zone	Non identifié	Non
Plage horaire cultes	9h-15h	Non précisé	-15h ; 20h-10h	Débat non tranché	Non précisée
Brigade de contrôle dédiée	Autorité municipale	Oui (BAS)	Directions départementales	Police/Gouvernorat	Non identifiée
Gradation des sanctions	Détaillée (avert. → saisie → dissolution)	Oui	Oui	Sanctions générales	Peu détaillée
Application terrain	Inégale (Kinshasa, Lubumbashi)	Partielle malgré brigade	Récente, à évaluer	Contestée (cultes majeurs)	Très faible

Trois enseignements se dégagent de cette comparaison:

1. La précision technique ne suffit pas à elle seule : la Côte d'Ivoire, dotée du dispositif le plus abouti (seuils différenciés par zone, brigade dédiée), continue d'enregistrer environ 250 plaintes par an et une application jugée partielle par les autorités elles-mêmes.
2. La question religieuse reste le point de friction politique majeur, comme le montre le débat sénégalais autour des haut-parleurs des mosquées, où la sensibilité du sujet freine toute application uniforme malgré un texte de loi ancien.
3. Le modèle congolais de la RDC, bien que non exempt de difficultés d'application à Kinshasa ou Lubumbashi, offre le cadre le plus directement transposable pour Brazzaville : horaires précis, distances minimales par rapport aux établissements sensibles, et gradation claire des sanctions allant de l'avertissement à la dissolution judiciaire de l'association fautive.

5. Recommandations opérationnelles pour Brazzaville

Le point de départ réaliste n'est pas l'interdiction, politiquement et socialement intenable, mais un encadrement différencié, négocié avec les parties prenantes plutôt qu'imposé unilatéralement.

5.1 Compléter le cadre réglementaire

- Adopter un texte d'application fixant des seuils sonores chiffrés par type de zone (résidentielle, mixte, commerciale), sur le modèle ivoirien, et des plages horaires précises pour les cultes amplifiés et les débits de boissons, sur le modèle de la RDC et du Bénin ;
- Introduire une distance minimale entre toute source sonore non insonorisée et les écoles, centres de santé et établissements pour personnes âgées ;
- Instaurer une obligation déclarative des horaires de culte auprès de l'autorité municipale, comme le prévoit déjà le décret congolais de RDC.

5.2 Créer une capacité de contrôle dédiée

- Mettre en place une brigade municipale mixte environnement-police, sur le modèle de la Brigade de l'assainissement et de la salubrité ivoirienne, avec un mandat clair et des moyens de mesure acoustique ;
- Prévoir une gradation des sanctions (avertissement, saisie temporaire du matériel, amende, suspension d'activité) plutôt qu'un régime binaire autorisation/interdiction, afin de rendre la sanction proportionnée et donc réellement appliquée.

5.3 Construire l'acceptabilité sociale

- Négocier des chartes de bon voisinage avec les associations religieuses et les responsables de veillées funéraires, fixant le nombre de cultes amplifiés autorisés et les horaires de fin, plutôt que d'imposer un cadre perçu comme une atteinte à la liberté de culte ou à la coutume ;
- Créer un guichet municipal de médiation de proximité, alternative à la plainte judiciaire, pour désamorcer les conflits de voisinage sans confrontation directe ;
- Accompagner la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation associant autorités religieuses, chefs de quartier et services de santé, afin de faire porter le message par des relais crédibles plutôt que par la seule autorité municipale.

5.4 Suivre et évaluer

- Mettre en place un dispositif de plaintes accessible (numéro court, guichet de quartier) et publier annuellement le nombre de plaintes enregistrées, sur le modèle du suivi ivoirien, afin d'objectiver l'ampleur du phénomène et l'effectivité de la réponse publique ;
- Évaluer, après 18 à 24 mois, l'effet du dispositif sur le volume de plaintes et sur des indicateurs de santé publique simples (consultations pour troubles du sommeil, plaintes de stress), afin d'ajuster les seuils et horaires si nécessaire.

6. Conclusion

La pollution sonore urbaine à Brazzaville n'est pas un simple désagrément : c'est un problème de santé publique, d'équité territoriale et de gouvernance locale, qui touche de façon disproportionnée les quartiers denses et populaires. L'expérience régionale montre qu'un texte, aussi précis soit-il, ne suffit pas sans capacité de contrôle et sans acceptabilité sociale construite avec les acteurs religieux et communautaires eux-mêmes. C'est cette double condition,

précision technique et légitimité négociée, qui devrait guider toute réforme du cadre congolais.

Sources :

- République du Congo
- Loi n°003/91 ;
- Circulaire n°1673/MEDDBC-CAB ;
- Circulaire n°523/MID-CAB ;
- Les Échos du Congo-Brazzaville
- République démocratique du Congo
- Décret n°14/012 du 8 mai 2014 ;
- Côte d'Ivoire
- Décret n°2016-791 du 12 octobre 2016 ;
- *Koaci, Connection Ivoirienne*
- Bénin
- Décret n°2001-294 et décret actualisé ;
- World Health Organization. Regional Office for Europe.
- Environmental Noise Guidelines for the European Region. Copenhagen: WHO Regional Office for Europe, 2018.
- Methodology for systematic evidence reviews for the WHO environmental noise guidelines for the European Region. WHO Regional Office for Europe
- Jarosińska D, Héroux M-È, Wilkhu P, Creswick J, Verbeek J, Wothge J, Paunović E. «Development of the WHO Environmental Noise Guidelines for the European Region: An Introduction.» *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 2018, 15(4), 813.

Valeurs seuils recommandées

Exposition moyenne jour-soir-nuit (Lden) :

- < 53 dB Lden pour le bruit routier
- < 54 dB Lden pour le bruit ferroviaire
- < 45 dB Lden pour le bruit aérien
- < 45 dB Lden pour le bruit des éoliennes

Exposition nocturne (Lnight) :

- < 45 dB Lnight pour le bruit routier
- < 44 dB Lnight pour le bruit ferroviaire
- < 40 dB Lnight pour le bruit aérien

Bruit de loisirs :

- moyenne annuelle toutes sources de loisirs combinées ≤ 70 dB LAeq,24h
- moyenne hebdomadaire pour les dispositifs d'écoute personnels ≤ 80 dB(A) ou 1,6 Pa²h
- exposition ponctuelle de courte durée ≤ 100 dB LAeq,-15min

À noter:

Ces seuils sont ceux de la Région Europe de l'OMS, mais le document précise que leurs implications sanitaires sont considérées comme applicables à d'autres régions et pertinentes pour une audience mondiale, un point utile pour justifier leur mobilisation dans le contexte de Brazzaville, en l'absence de guide OMS spécifique à l'Afrique.

L'écart réglementaire européen : les seuils de déclaration obligatoire de la directive européenne 2002/49/CE restent à 55 dB Lden et 50 dB Lnight, donc au-dessus des seuils recommandés par l'OMS,

PATRIMOINE DU PRESIDENT FULBERT YOULOU

La succession relance un dossier qui divise

La succession de l'ancien Président Fulbert Youlou, représentée par son administrateur légal Fulbert Charles Sylvain Youlou, a animé une conférence de presse le 26 juillet 2026, à Brazzaville. A cet effet, elle a présenté sa lecture du contentieux autour des parcelles n°117 et n°118, situées boulevard Denis Sassou-Nguesso, au Plateau centre-ville, en face du ministère de la Culture et des arts. La succession a exposé les éléments qu'elle considère comme établissant son droit de propriété sur ces terrains.

Selon la succession, «après les événements politiques de 1963 ayant conduit à la chute du Président Fulbert Youlou, premier Chef de l'Etat du Congo, certains de ses biens auraient été nationalisés».

Le Président Fulbert Youlou aurait acquis ces parcelles en 1962, avant les acquisitions revendiquées ultérieurement par d'autres parties. Au nombre des documents évoqués par la succession «figurent notamment une autorisation de construire n°10-SA du 15 mai 1962, établie par les services compétents en matière cadastrale, ainsi

qu'une lettre descriptive des constructions adressée par l'architecte PDCG de la Mairie de Brazzaville». La succession a aussi cité l'ouvrage juridique «Le droit des parcelles de terrain au Congo», d'Auguste Iloki, président de la Cour constitutionnelle, estimant que certains documents administratifs peuvent contribuer à établir un droit de propriété.

D'après la succession, «de nombreuses décisions de justice auraient, au fil des années, reconnu les droits de la succession Fulbert Youlou sur les parcelles litigieuses». Elle a fait état, entre autres,



Fulbert Charles Sylvain Youlou

d'un jugement du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville rendu en 2006, ainsi que d'autres procédures devant les juridictions supérieures. Cependant, la succession a souligné que les Chambres réunies de la Cour Suprême avaient rendu, le 24 janvier 2023, un arrêt favorable aux successibles de Dominique Matanga et attend

une nouvelle appréciation de la juridiction compétente.

La succession a rappelé que «le règlement de ce différend doit rester dans le cadre légal et relever des institutions judiciaires compétentes». Et dans le cadre des démarches menées, la succession a souligné avoir saisi un certain nombre d'institutions de la République. «Nous réaffirmons notre volonté de poursuivre les démarches engagées, afin d'obtenir une clarification définitive».

Pour elle, les propriétés situées aux numéros 117 et 118 Boulevard Denis Sassou-Nguesso, appartiennent à la succession de feu Fulbert Youlou. «Ces biens, qui constituent un précieux héritage familial, se trouvent malheureusement au centre de convoitises injustifiées, nourries par des personnes qui tentent, par des moyens illégaux et souvent opaques, de s'en approprier».

A.-P.M.

CONGO

Quatre journalistes analysent la problématique de l'électricité

Après les raccords au réseau électrique des localités de Boko, Louingui, Loumo, Mossaka et Allembé, la question de l'électricité revient rapidement au centre des débats, malgré les discours officiels. Lors de l'émission Regard sur l'actualité animée par Marie Paule Nganga, et placée sur le thème: «Electricité pour tous: défis, état des lieux et solutions», quatre journalistes ont abordé la réalité du sujet sans détour: si l'arrivée du courant dans des zones jusque-là isolées apporte un soulagement évident, une question demeure.

L'électrification est-elle en train de transformer réellement l'économie du pays? raccorder des foyers en constitue une étape, mais la construction des bases d'une industrialisation en est une autre.

Pour Brony Fortunat Ngolali, il s'agit surtout d'un piège lié à l'esthétique électrique. Selon lui, voir aujourd'hui Mossaka ou Allembé alimentées donne l'impression que le problème est désormais réglé. Or, jusqu'ici, l'électricité n'a pas entraîné le développement attendu: elle serait davantage décorative que structurante. Ce vernis lui paraît fragile, car l'écart entre l'offre disponible et les besoins réels du pays ne cesse de se creuser. Les barrages en fonctionnement tourneraient à faible régime, freinés par un entretien insuffisant et des équipements vieillissants. Il a ajouté que le manque de volonté politique freine l'avancement des réformes nécessaires.

Alphonse Ndongo estime, de son côté, que la situation est préoccupante: «la demande atteindrait environ 3 000 MW, alors que le pays ne disposerait que de 748 MW. Autrement dit, le Congo serait dans une posture très difficile». Il a rappelé qu'au cours des deux dernières décennies, plusieurs centaines de milliards de F.CFA auraient été investis dans de grands chantiers hydroélectriques, mais avec un retour jugé faible.

Arsène Séverin pense que le problème ne serait pas uniquement financier ou technique, mais surtout politique: le refus persistant de mener de véritables réformes structurelles bloque les avancées. Toute tentative de restructurer l'opérateur historique se heurterait, selon lui, à des intérêts corporatistes et partisans déjà bien installés.

Il a critiqué une culture d'impunité, évoquant des arrangements entre initiés qui prévaudraient sur l'intérêt public, tout en posant une question de fond: «pourquoi des personnes bénéficiant du statut le



Pendant l'émission

plus élevé ne paieraient-elles pas leurs factures d'électricité?». Pour lui, ce comportement devient un mauvais exemple et il faut combattre les «antivaleurs» qui sapent l'application des règles. Face à cette urgence, ils ont recommandé plus de réalisme que de nouveaux mégaprojets difficiles à financer par le budget national. «Avant d'imaginer de nouvelles initiatives, il faudrait d'abord remettre en état ce qui existe déjà».

Pour Ernest Blanchard Dimi,

lorsque la situation devient favorable pour la population, les responsables politiques s'en emparent et la rendent politique. «Avant d'envisager de nouveaux projets du type Sounda ou Cholet, il faudrait d'abord faire correctement ce qui a déjà été entrepris: réhabiliter la ligne de transport Pointe-Noire-Brazzaville et remettre en marche toutes les turbines permettraient, au minimum, de disposer d'un socle de production plus solide», a-t-il expliqué.

KAUD

POINTE-NOIRE

Pour un service public plus performant

Les Journées administratives départementales organisées par la préfecture de Pointe-Noire se sont achevées sur une note d'optimisme. Cadres et agents des administrations publiques et privées ont bénéficié de formations pratiques destinées à renforcer leurs compétences en gestion, rédaction administrative, déontologie, état civil, sécurité et sûreté aéroportuaires, avec pour objectif d'améliorer la qualité du service public.

Animées par des experts nationaux, les différentes communications ont permis aux participants d'acquérir des outils indispensables à une administration moderne, plus efficace et davantage tournée vers les besoins des usagers.

Intervenant sur la rédaction administrative, le directeur de l'Organisation administrative, Edson Mombi, a rappelé que cette discipline constitue un pilier de la crédibilité des institutions. «La rédaction administrative est l'ensemble des techniques de conception,



Les autorités préfectorales et municipales et les participants

Editorial

Ce 15 Août ou le suivant ?

Par le jeu cyclique des jours qui vont et qui passent, nous nous retrouvons à la veille de célébrer un autre anniversaire de l'indépendance. Nous boirons et nous fêterons au bonheur de notre nation. Nous ferons moultes promesses et libations, les unes plus sincères que les autres. Mais au final, nous nous retrouverons au même point départ : rien n'aura véritablement bougé, sauf le désir de faire comme les autres, de les égaler, de les dépasser. Oui, mais la velléité n'a jamais déplacé les montagnes ni transformé les rases campagnes en prairies luxuriantes et en vergers.

En un mot comme en cent, nous aurons beau répéter les formules les plus saoulantes, il ne se passera rien cette année ni l'année prochaine. On aura beau sautiller sur place et psalmodier des alléluias-amen! aucune goutte ne tombera du robinet. Car il ne s'agit pas de dire, mais de faire. Et chacun là où il est. Il ne faut pas rêver d'un pays transformé par la seule puissance de l'oreiller. Ce serait merveilleux d'accabler les politiques et de se retrouver le lendemain dans une Nation pacifiée et développée.

C'est pourquoi le 15 Août prochain ne sera pas plus vert que celui de l'année prochaine, si nous n'y mettons pas du nôtre ! Il nous faudra nous attacher à la charrue et pousser : c'est ainsi qu'ont fait ceux que nous pouvons considérer comme développés. A trop chanter les comptines d'Alice au pays des merveilles, nous finirons par nous retrouver de simples chanteurs. Or, il nous faut bâtir et mettre du cœur à l'ouvrage. Trop beau ? Rien que des paroles encore ? Commençons déjà par nous convaincre de celles-là.

Albert S. MIANZOUKOUTA

d'organisation et de présentation des actes administratifs à travers un langage particulier et soutenu. Sans doute, la rédaction, en général, et celle de l'administration, en particulier, n'est pas une chose aisée. Pourtant, elle garantit la crédibilité de nos institutions et l'efficacité du service public», a-t-il déclaré.

La question du rapport administratif a également occupé une place importante au cours des travaux. Pour le secrétaire général du département de Pointe-Noire, Sylvestre Lempoua, le rapport demeure un instrument essentiel de communication entre les agents et leur hiérarchie. «S'il n'y a pas de rapport, vous ne communiquez pas. Cela peut laisser penser que vous ne travaillez pas ou que vous êtes incapables de rendre compte de votre mission. Le rapport trouve son fondement dans

le devoir de rendre compte à la hiérarchie de l'accomplissement des missions qui nous sont confiées», a-t-il souligné.

Clôurant les assises, le préfet du département de Pointe-Noire, Pierre Cébert Ibocko Onangha, a salué la mobilisation des participants. Avant de prendre l'engagement de pérenniser cette initiative. «Je vous remercie d'avoir consacré votre temps à cette activité. Nous allons pérenniser ce cadre de concertation, non seulement pour mieux nous connaître, mais aussi pour mieux comprendre nos missions et faire en sorte que le service public apporte le meilleur aux citoyens», a-t-il affirmé.

À travers ces Journées administratives, la préfecture entend instaurer une dynamique permanente de renforcement des capacités, afin de moderniser les pratiques administratives, d'améliorer les procédures de travail et de promouvoir une administration plus performante, plus transparente et davantage orientée vers la satisfaction des usagers. Les participants sont désormais appelés à mettre en pratique les connaissances acquises, afin de contribuer à l'amélioration durable de la qualité du service public dans le département de Pointe-Noire.

Jessica KINANI



MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU PLAN DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

PROGRAMME ACCELERER LA GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE ET LES REFORMES POUR UN FONCTIONNEMENT DURABLE DES SERVICES

AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS AMI N° 002/MEPSP/PAGIR-UCP/26

Recrutement d'un consultant national pour l'élaboration et la formation des outils de collecte et de traitement des données au profit de la Direction Générale des Recettes de Service et de Portefeuille (DGRSP)

1. Contexte et justification

Le gouvernement de la République du Congo a signé avec la Banque Mondiale un accord de prêt d'un montant de 70 millions USD pour le financement du Programme « accélérer la gouvernance institutionnelle et les réformes pour un fonctionnement durable des services (PAGIR) » et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour financer les services du « Recrutement d'un consultant national pour l'élaboration et la formation des outils de collecte et de traitement des données au profit de la Direction Générale des Recettes de Service et de Portefeuille (DGRSP) ».

2. Objectif de la mission

L'objectif général de cette activité est de doter la DGRSP d'un dispositif digitalisé et opérationnel de collecte, de traitement et d'analyse des données via KoboToolbox, tout en renforçant les capacités des agents chargés de sa mise en œuvre.

De façon spécifique, il s'agit de :

- Digitaliser le questionnaire de collecte sous KoboToolbox ;
- Définir les règles de validation et de contrôle qualité ;
- Mettre en place une base de données simple et exploitable ;
- Produire des tableaux de bord et indicateurs pour l'analyse ;
- Assurer l'exportation des données en formats standards (Excel, CSV) ;
- Élaborer un manuel d'utilisation et de gestion des données ;
- Former les agents de collecte et de supervision ;
- Tester le dispositif en phase pilote et corriger les dysfonctionnements.

3. Profil du consultant :

Le/la consultant(e) doit remplir les conditions suivantes, notamment :

- avoir un Bac+5 minimum en statistiques, informatique, sciences des données, économie ou disciplines connexes ;
- avoir au minimum 5 ans d'expérience confirmée dans la conception et le paramétrage d'outils de collecte de données numériques, notamment KoboToolbox, ODK ou plateformes similaires ;
- avoir une expérience avérée dans l'analyse et la visualisation des données (Excel avancé, Power BI, ou autres outils de reporting) ;
- avoir une expérience dans la formation et le renforcement des capacités des agents publics ou projets financés par bailleurs internationaux ;
- avoir une expérience préalable dans des projets de gouvernance, finances publiques ou suivi institutionnel constitue un avantage ;
- avoir la maîtrise de KoboToolbox (paramétrage de formulaires, règles de validation, gestion des utilisateurs) ;
- avoir des compétences en gestion de bases de données et exportation des données (excel, csv) ;
- avoir des capacités à développer des tableaux de bord simples et parlants pour le suivi et le reporting ;
- avoir une bonne connaissance des standards de qualité et de traçabilité des données ;
- avoir d'excellentes capacités de communication écrite et orale en français (anglais souhaité) ;
- avoir la capacité à travailler en équipe et à conduire des ateliers participatifs ;
- avoir une aptitude à produire des livrables conformes aux standards Banque mondiale/FMI.

4. Durée et lieu de la mission

La mission sera réalisée sur une période totale de quarante-cinq (45) jours ouvrables ne dépassant pas trois mois calendaires.

5. Méthode de sélection

La sélection du consultant se fera selon la méthode de recrutement de consultant individuel conformément aux dispositions du Règlement de passation des marchés de la Banque mondiale pour les emprunteurs sollicitant le financement des projets d'investissement publics (édition de février 2025).

L'Unité de coordination du PAGIR invite les candidats à fournir en français un dossier de candidature comprenant obligatoirement un CV détaillé à jour sur support papier et/ou par voie électronique (Word ou PDF), une lettre de motivation, la photocopie des diplômes et des attestations de travail et tout autre document justifiant l'expérience du candidat.

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références de la mission tous les jours ouvrables de 9 heures à 16 heures, à l'adresse ci-dessous :

Secrétariat de l'UCP-PAGIR, sis Parcelle 84 bis, avenue du Chaillu, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville, République du Congo, Téléphone : (+242) 06 665 85 45

Adresse électronique : pmarches@pagir.net ; secretariat@pagir.net.

Les dossiers de candidature peuvent être transmis par voie électronique ou être déposés sous plis fermés en quatre exemplaires à l'adresse ci-dessus mentionnée. A l'attention du Coordonnateur du Programme Accélérer la Gouvernance Institutionnelle et les Réformes pour un fonctionnement durable des services, au plus tard le 17 août 2026 à 16h00 et porter clairement la mention « **Recrutement d'un consultant national pour l'élaboration et la formation des outils de collecte et de traitement des données au profit de la Direction Générale des Recettes de Service et de Portefeuille (DGRSP)** ».

Fait à Brazzaville, le

**Le Coordonnateur,
Thomas BANDIA**

CATHOLIC RELIEF SERVICES – MINISTRE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

Distribution gratuite de 3 138 400 moustiquaires : la République du Congo consolide le bilan logistique de la campagne antipaludique



La réussite d'une campagne de distribution de masse ne se mesure pas uniquement au nombre de moustiquaires remises aux ménages, mais aussi à la qualité du suivi des mouvements de stock qui l'accompagne. À la suite de la distribution gratuite de 3 138 400 moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action (MILDA), un atelier de réconciliation et de validation du rapport logistique s'est tenu du 3 au 5 août 2026 à Brazzaville. Supervisée par Catholic Relief Services (CRS), cette rencontre a réuni 17 gestionnaires des entrepôts départementaux mobilisés pour la campagne, ainsi qu'un point focal du Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP), afin de valider les données de stock, de consolider la documentation logistique et de capitaliser les enseignements de cette opération d'envergure nationale.

Pour que chaque campagne nationale de distribution de moustiquaires contribue durablement à réduire le poids du paludisme, il est essentiel de maîtriser l'ensemble de la chaîne logistique qui la sous-tend. La qualité de ce dispositif repose notamment sur la capacité à retracer les opérations réalisées, à assurer un suivi rigoureux des stocks et à disposer de données fiables tout au long du processus en vue d'améliorer les interventions

futures. C'est dans cette optique que CRS, en appui au PNLP, a organisé un atelier dédié à la finalisation du rapport logistique de la campagne nationale de distribution de masse des MILDA. Pendant trois jours, les gestionnaires des 17 entrepôts départementaux mobilisés pour la campagne ont procédé à la réconciliation des données et à la vérification des mouvements de stocks. Bordereaux de réception et d'expédition, fiches de stock, inventaires et autres pièces justificatives ont été



Photo des participants à l'atelier de réconciliation et de validation du rapport logistique de la Campagne de Distribution gratuite des MILDA dans les locaux de CRS

minutieusement examinés afin de valider les quantités de moustiquaires reçues, déployées et encore disponibles dans chaque département permettant de garantir une meilleure cohérence des données de la campagne. Au-delà de la réconciliation des données, cet atelier s'est révélée être un véritable cadre d'échange et d'apprentissage collectif. Les responsables logistiques y ont partagé les difficultés rencontrées tout au long de la campagne, mis en lumière les solutions apportées sur le terrain et formulé des recom-

mandations pour renforcer l'efficacité des interventions futures. Cette démarche a permis de nourrir un rapport logistique consolidé, une première dans l'historique des campagnes nationales de distribution de masse de moustiquaires en République du Congo. Ce document constituera désormais une référence pour la planification et la mise en œuvre des futures opérations. Dans un contexte où le paludisme demeure l'un des principaux défis de santé publique en République du Congo, cet atelier revêt une

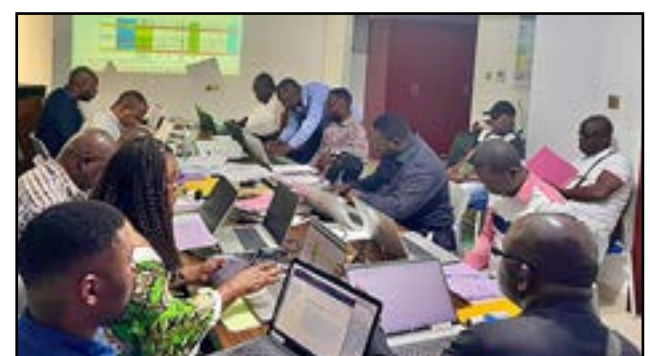


Photo de travail des participants lors de l'atelier

importance particulière. La qualité de la gestion logistique conditionne en effet l'acheminement des moustiquaires jusque dans les ménages les plus éloignés et contribue à une utilisation optimale des ressources mobilisées pour protéger les populations contre la maladie. Alors que les prochaines campagnes devraient évoluer vers des interventions davantage ciblées selon le niveau de risque des différentes localités, les enseignements tirés au cours de cet atelier serviront à adapter et à renforcer les stratégies

logistiques à cette nouvelle approche. En réunissant l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion des stocks, Catholic Relief Services en collaboration avec le Ministère de la Santé et de la Population à travers le Programme national de lutte contre le paludisme, réaffirment leur volonté commune de renforcer qualité et transparence des interventions au bénéfice des populations congolaises.

**L'équipe de
rédaction de CRS.**

FOIRE INTERNATIONALE DE L'ARTISANAT DU CONGO (FIAC) Yann Bokagna Yocka, lauréat de la troisième édition

Le concours de la troisième édition de la Foire internationale de l'artisanat du Congo (FIAC) a rendu son verdict le 29 juillet 2026, à l'issue d'une cérémonie de délibération placée sous l'autorité de la ministre des Petites et moyennes entreprises (PME) et de l'Artisanat, Irène Marie-Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma.

La mascotte primée de l'infographe-graphiste Yann Bokagna Yocka s'est distinguée par sa capacité à traduire visuellement le thème retenu pour cette édition: «Faire du label "Made in Congo" une référence de l'excellence africaine». Six mascottes présentées par sept auteurs ont été soumises au choix du jury. La mascotte retenue pour la troisième édition de la FIAC répond aux critères qui ont régi le concours dont le plus en vue a été de traduire en image le thème de cette troisième édition. «Pour concevoir cette mascotte, je me suis inspiré de tout le travail que font nos artisans. On nous avait exigé de ne pas travailler avec l'intelligence artificielle. Il fallait

la faire manuellement, c'est ce que j'ai fait. Je suis heureux d'être le gagnant de cette édition», a déclaré Yann Bokagna Yocka, après avoir reçu des mains de la ministre Irène Marie-Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, un chèque de 500 000 FCFA récompensant son œuvre. En contrepartie du montant reçu, le récipiendaire du prix cesse de jouir des droits sur l'œuvre, prévoit le règlement intérieur du concours. «Cette récompense s'accompagne d'une cession des droits de la mascotte au profit des organisateurs». Pour la ministre, cette mascotte incarne une identité, des valeurs et une ambition. «Elle représente la créativité, le savoir-faire, la ré-



La ministre remettant le prix au lauréat du concours

silience et le génie de nos artisans, ainsi que de nos PME», a souligné Irène Marie-Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma. Elle a aussi indiqué que cette mascotte sera désormais l'ambadrice de la troisième édition: «Elle nous rappellera chaque jour que derrière chaque panier tissé et tressé, chaque produit vêtement cousu, chaque produit transformé, il y a des mains,

des talents et des rêves». La ministre a rappelé que cet événement artisanal qui a pour objectif de valoriser le génie créateur et le savoir-faire est en parfaite cohésion avec les objectifs du programme d'action du Gouvernement, particulièrement dans son volet «diversification de l'économie nationale».

Cyr Armel YABBAT-NGO

ENVIRONNEMENT

Clôture de la composante 1 du programme «Villes résilientes»

Le programme «Villes résilientes» en République du Congo a mis fin à son assistance technique, démarrée en 2022, et mise en œuvre par le cabinet International Consulting (IBF). Les acquis ont été officiellement transmis aux institutions nationales lors d'une cérémonie, tenue le 28 juillet 2026. Celle-ci s'est déroulée en présence du ministre du Plan, de l'économie, de la statistique et de la prospective, Ludovic Ngatsé, coordonnateur national du FED; du chargé d'affaires de l'Union européenne, Nilson Torben; du député-maire de Brazzaville, Dieudonné Bantsimba; des maires des communes de Nkayi, Michel Batomissa Malanda et d'Owando, Michel Elenga Ekobo, ainsi que des partenaires du programme.

Déployée dans les communes de Nkayi et d'Owando, l'assistance technique a contribué au renforcement des capacités des collectivités locales et des administrations nationales face aux principaux défis urbains auxquels ces deux villes font face, notamment les inondations, l'érosion, la gestion des déchets et la croissance urbaine rapide. Financé par l'Union européenne au titre du 11^e FED, à hauteur de 32 millions d'euros (soit 21 milliards de FCFA), le programme dans sa composante 1 a permis l'introduction de nouvelles pratiques en matière de gouvernance urbaine, de planification et de gestion municipale, en cohérence avec les objectifs de décentralisation et de développement durable. Cette cérémonie a marqué le passage de relais entre d'une part, le ministère en charge du Plan, maître d'ouvrage du Programme «Villes résilientes» et coordonnateur des activités et, d'autre part, les ministres sectoriels concernés, chargés de poursuivre la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la décentralisation, de l'as-

sainissement urbain et de l'urbanisme. Pour le chargé d'affaires de l'Union européenne, Nilson Torben, cet événement consacre le début d'une nouvelle étape fondée sur l'appropriation, l'utilisation et la pérennisation des acquis. Il s'est félicité des résultats obtenus dans le cadre de cette composante d'assistance technique et a invité les deux mairies à poursuivre leurs efforts, afin d'utiliser pleinement les outils élaborés, de les actualiser si nécessaire, et de s'en servir comme base pour une action municipale plus efficace, plus inclusive et plus durable. Il a également encouragé le ministère et les institutions concernées à accompagner cette dynamique, notamment en assurant l'appropriation des livrables, leur intégration dans les dispositifs nationaux et la prise en compte des enseignements tirés des politiques publiques de décentralisation, d'urbanisme et d'assainissement. De son côté, le ministre a souligné que Nkayi et Owando franchissent une



La photo de famille

étape importante vers une gouvernance urbaine plus inclusive, plus durable et tournée vers l'avenir. Il a rassuré les autorités locales d'Owando en indiquant que les dispositions sont prises pour poursuivre les travaux de reprofilage du drain d'Ipombo. Puis il a précisé que les résultats de ce programme constitueront un socle pour les initiatives futures, afin que Nkayi et Owando puissent continuer leur progression vers le développement. Enfin, le ministre a appelé à la pérennisation des acquis: «Cette pérennisation ne pourra se faire que grâce à votre appropriation et à votre sens des responsabilités», en rappelant les principes de bonne gouvernance locale, à savoir, la redevabilité, la transparence, le partage d'informations et la participation citoyenne, avant de remercier l'Union européenne pour son engagement en faveur d'un développement urbain résilient au Congo. Les maires de Nkayi et d'Owando se sont engagés à mobiliser toutes les éner-

gies, afin de préserver les investissements des partenaires et de garantir qu'ils continuent d'améliorer durablement le cadre de vie des populations et l'activité de la ville. «Aucun acquis du programme ne sera abandonné», ont-ils affirmé. Le député-maire de Brazzaville, Dieudonné Bantsimba, a insisté sur la pérennisation des acquis et a réaffirmé la volonté de l'Association des maires du Congo d'être un partenaire du Gouvernement, afin d'accélérer la décentralisation. Au cours de la cérémonie, les livrables élaborés dans le cadre du programme ont été officiellement remis aux institutions nationales compétentes. Ils visent à soutenir durablement les politiques urbaines et comprennent notamment: des guides de planification urbaine, des schémas directeurs d'assainissement, des stratégies municipales, des manuels de gestion, des référentiels techniques, ainsi que des études sur la fiscalité locale.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COUP D'OUIL EN BIAIS

Pensions impayées : les retraités de la CRF accordent une chance aux pourparlers

Le Premier ministre Anatole Collinet Makosso peut maintenant avoir l'esprit tranquille. Après avoir fait face à une menace de sit-in aux abords de ses bureaux par deux organisations des retraités de la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF), le chef du gouvernement a appris que les concernés ont suspendu leur manifestation prévue le lundi 3 août 2026. Cette décision a été prise pour permettre la poursuite des discussions en cours à Brazzaville avec les autorités, dans l'espoir d'aboutir à une solution satisfaisante, expliquent deux organisations, dans un communiqué. Elles affirment que ce geste est un signe de patience, sans pour autant indiquer un abandon de leur mouvement. Elles restent vigilantes et attentives aux avancées des pourparlers qui pourraient répondre à leurs revendications.

L'a-t-on oublié ?

La construction du deuxième module du marché Bernard Kolelas (ex-Total) de Bacongo, dans l'arrondissement 2 de Brazzaville, se fait toujours attendre. Après la construction du premier module, inauguré mi-février 2015 par le Président Denis Sassou-Nguesso, les pouvoirs publics avaient fait la promesse de débiter les travaux en 2016 et les achever en juillet 2017. Il s'agit d'un bâtiment de 4 étages relié par deux passerelles aériennes avec le premier module, offrant 5700 places pour un coût estimé à 24 milliards de francs CFA. En attendant, les vendeurs et clients continuent à côtoyer des immondices et, surtout, la boue pendant la saison pluvieuse. Le marché est toujours sale, mais les gestionnaires font payer les commerçants et vendeurs 300 ou 500 francs CFA par jour pour le nettoyage. Sans compter d'autres taxes.

Impossible de reconnaître là où passait la voie ferrée

Le Chemin de fer Congo océan (CFCO), squatté, est aujourd'hui sans défense. Il a vu une bonne partie de sa longueur voler en éclats. Le dépôt qui, jadis, servait de garage technique pour les locomotives et les wagons avant la reprise de leur trajet en sens inverse selon leur programmation respective, a été démolé sans ménagement jusqu'aux premières pierres du soubassement. Le tronçon qui desservait le dépôt et le port de Yoro, sur le fleuve Congo, a lui aussi été démolé sans pitié. Depuis, ce sont des centaines d'habitations qui s'élèvent dessus. Il en est de même de toute la plaine où autrefois trônaient les installations dites de «Cent fils». Impossible de reconnaître là où passait la voie ferrée, non seulement l'incivisme, mais aussi et surtout la raison du plus fort dont parle Jean de La Fontaine, y règnent en «raison d'Etat». En tout cas, sur 2 kilomètres environ les rails ont disparu, comme si le passé dérangeait.

La famine menace le district de Moungoundou-Sud

Lorsque les pachydermes font irruption dans une localité, empêchant les paysans d'aller aux champs, les greniers se vident progressivement. Moungoundou-Sud en fait l'expérience. Les habitants de cette sous-préfecture n'auraient presque plus rien à manger. Leurs plantations sont en train d'être dévastées par les éléphants qui trouvent refuge dans leurs villages, en raison, entre autres, de l'exploitation abusive des forêts par certaines sociétés. A cette situation des pachydermes, il y a la coccinelle ou virus de la mosaïque du manioc (VMM) qui fait sécher les tubercules. Impuissantes, les populations ont fait entendre leur cri de détresse la semaine dernière.

NECROLOGIE

Les Enfants MIKEMBI ont la profonde douleur d'annoncer aux membres de la Supplique, de Montligeon (de la paroisse Jésus Ressuscité et de la Divine Miséricorde), à la famille N'Kouka Koudissa et aux agents de La Semaine Africaine, le décès de Maman Anas-thasie MIKEMBI (ma-



man de la défunte Aybienevie N'Kouka Koudissa), survenu le mercredi 29 juillet 2026, à Brazzaville. La veillée se tient à Kinsoundi, vers le marché Stella.

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville
B.P.: 1431; Tél.: 05 736 64 64/05 539 37 46
République du Congo

ANNONCE LEGALE

«ALUCONGO BERNABE»
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Capital social de Francs CFA: 670 560 000
Siège social : Croisement Avenue Marien NGOUABI et Avenue Saint Paul, Boite postale: 1105
POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM: CG-PNR-01-1959-B14-00008

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL - MODIFICATION
CORRELATIVE DE L'ARTICLE 2 DES STATUTS

I- Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la «SOCIETE POUR LA TRANSFORMATION DE L'ALUMINIUM ET AUTRES METAUX AU CONGO», en abrégé «ALUCONGO BERNABE» tenue à Pointe-Noire (République du Congo), le 10 novembre 2025, déposé au rang des minutes de la Notaire soussignée, le 13 juillet 2026, enregistré à Pointe-Noire sous folio 129/12, n° 2582;

les actionnaires de ladite société ont pris les résolutions suivantes:

- Extension de l'objet social ;
- Modification corrélative de l'article 2 des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le dépôt dudit Procès-verbal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 23 juillet 2026 sous le numéro CG-PNR-01-2026-D-00846, conformément à la législation en vigueur.

Fait à Pointe-Noire, le 28 juillet 2026.

Pour mention et avis,

Maître Christèle Elianne
BOUANGA-GNANGAISE,

ETUDE MAITRE ANGELIQUE DINAMONA
NOTAIRE

B.P: 4171 ; Téléphone (242) 05 563-72-06; 06 672-54-17
E-mail: etude.me.dinamona@gmail.com
Etude sise 420 Avenue Général Charles De Gaulle, Centre-Ville immeuble abritant la BGFIBank, non loin du rond-point Kassaï, 1er étage, porte B01-4

INSERTION LEGALE

CONSTITUTION SCI

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du quinze juin deux mille vingt-six, enregistré dans la même ville le dix-huit juin de la même année sous le Folio 112/37 n° 5607, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la Société dénommée :

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE « SURCOUF » EN SIGLE « SCI SURCOUF »
AU CAPITAL DE FRANCS CFA UN MILLION (1 000 000)
SIEGE SOCIAL : C/O IMMEUBLE GRASSET, AVENUE GENERALE DE GAULLE,
CENTRE VILLE, ARRONDISSEMENT I, EMERY PATRICE LUMUMBA, BP 624
POINTE-NOIRE - REPUBLIQUE DU CONGO

La Société a pour objet en République du Congo, dans tous les Etat-Parties du Traité et à l'étranger :

- Promotion immobilière ;
- Construction Bâtiment complet ;
- La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscription de parts, d'actions, obligations et de tous titres ou droits sociaux en général,
- Et généralement, la société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus, lui être utiles ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.
- Durée: (99) années, à compter de son immatriculation.
- Gérant: Le «Cabinet CGC», sis 77 avenue Charles de Gaulle, Centre-Ville, Pointe-Noire, CONGO, représenté par Madame **N'GOMBE née Germaine BINTSAMOU**, de nationalité congolaise ; Née à Brazzaville, le premier mai mil neuf cent cinquante-cinq ; Titulaire d'une Carte nationale d'identité délivrée en date à Brazzaville du dix-huit janvier deux mille dix-huit sous le numéro **0221550152904 BZ0318MQYH77Q-01** ou Monsieur **Tha-Man BIKANOU TCHYVAKALA MILOUCA**, de nationalité congolaise ; Né à Brazzaville, le neuf juillet mil neuf cent quatre-vingt-six ; Titulaire d'une carte nationale d'identité délivrée en date à Brazzaville du trois mars deux mille vingt-cinq sous le numéro **0211860060790 BZ0325QUPEWEK-01**.
- Numéro de la formalité au registre d'arrivée: **CG-PNR-01-2026-B-00413**
- Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le numéro **CG-PNR-01-2026-B42-00010**, établi en date du trois juillet deux mille vingt-six.

Pour avis,
Maître Angélique DINAMONA,
Notaire

ANNONCE LEGALE

MINISTERE DES FINANCES DU BUDGET ET DU PORTEFEUIL PUBLICS
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

N°009/2026/MEF/DGID/DEFFD/DDIDK/BCHPF-PN.CITE

Suivant réquisitions reçues par le Chef de Bureau de la Conservation Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers et en cours. Cette procédure concerne les immeubles suivants :

	REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIERS	ARR./DPT	REQUERANTS
		Sections	Blocs	Parcelle	Superficie			
1.	15491 DU 03/06/26	BW	27	07 bis	432.61 m²	MONGO-MPOUKOU	05	MANGOU NSONGOLA Amena Sephora
2.	15079 DU 17/11/25	CG	303 bis	05	508.47 m²	KOUFOLI	05	NGOKANA SOUMARE Ousmane
3.	14911 DU 19/09/25	S	130	06bis et 07	333.03 m²	MATENDE	02	SOW Mamadou
4.	13419 DU 21/08/23	CW1	149	01 à 10	5000.00 m²	VILLAGE NKOUNGOU	LOANGO	MABIALA Hilaire
5.	15293 DU 19/02/26	CJ2	98	03 et 08	800.00 m²	VINDOULO	04	KAYA Maxime
6.	15071 DU 13/11/25	ABX3	133	08	500.00 m²	LOANGO	LOANGO	FOULA LOUMINGOU Flody Gildrix
7.	15114 DU 02/12/25	BZ1	55	04	500.00 m²	TCHIBALA	05	TSANGOU WANVOUKISSA Guichard
8.	15339 DU 10/04/26	BZ2	163	04	491.46 m²	TCHIBALA	05	LOEMBA GOMA Andréa Stéphanie Espérance
9.	14005 DU 27/06/24	AX Suite	639	08	500.00 m²	LOUSSALA	03	SAYA MOUKASSA Jean Samuel, SAYA MOUKASSA Dieuveil Jodel Romance
10.	15283 DU 16/02/26	CJ	75	10	500.00 m²	MONT KAMBA	05	SITOU Adan Fabrice Armel
11.	15192 DU 13/01/26	AE	108	01	411.09 m²	SIAFOUMOU	05	MAKEMY Bernard Kevin
12.	15436 DU 15/05/26	AE	31	08	490.00 m²	SIAFOUMOU	05	MAFOUKILA née NGABIKINI MOUGNOUA Belgrine Rosia
13.	15305 DU 27/03/26	AK	77	04	200.70 m²	NKOUIKOU	05	OMPHI née KOUTOUPU Berlis Reich Prescilia
14.	15454 DU 21/05/26	V	78	05	300.00 m²	TIE TIE	03	OLONDO OKOUAKA Francois Boris
15.	15382 DU 27/04/26	ABW	236	09 et 11	1049.64 m²	MONGO MPOUKOU	05	ENFANTS BALOU GOMES
16.	15351 DU 15/04/26	P	100	12	183.43 m²	MVOU MVOU	02	KARAMOKO Abou
17.	14967 DU 17/10/25	ACF	186	05	500.00 m²	VINDOULO	04	EGLISE NEO – APOSTOLIQUE AU CONGO
18.	14764 DU 23/07/25	P	104	09	129.00 m²	MVOU MVOU	02	AKANRO Odounhewou Séverin
19.	15500 DU 09/06/26	AL	183	04	360.15 m²	LOANDJILI	04	EKOOU OUAMPANA Jyrancie Marcellina
20.	14979 DU 21/10/25	S	129	13	178.43 m²	MATENDE	02	OUEDRAOGO Larba
21.	12976 DU 27/12/22	P	146	03 et 04	860.43 m²	MVOU MVOU	02	EGLISE DE VIE EVANGELIQUE (E.V.E)
22.	14885 DU 11/09/25	/	/	/	5000.00 m²	MATOMBI	LOANGO	SYLVAIN-GOMA née TCHIBOTA MOE POATY Joséphine Marie
23.	14919 DU 24/09/25	K	30	05	294.61 m²	MBOTA	04	BAOUNDOULA MATHONDO Grace Dieu Merci
24.	14842 DU 25/08/25	CG	22	04	500.00 m²	KOUFOLI	05	KIMBEMBE née MBOYO Véronique
25.	14180 DU 24/09/24	CG	125	07 bis	625.00 m²	KOUFOLI	05	ELION MONGO Johnes Marinelle Noblesse
26.	14783 DU 31/07/25	CG	186 bis	08	500.00 m²	KOUFOLI	05	MAKELE KOSSI Chrys Danel
27.	13604 DU 07/11/23	CG	186	08	1000.00 m²	KOUFOLI	05	KONGO Clémentine
28.	15427 DU 13/05/26	AQ	32	03	436.18 m²	MBOTA	04	KIMFOKO Esaïe
29.	15330 DU 08/04/26	S	23	08	394.32 m²	MATENDE	02	BARRY IBRAHIM
30.	11115 DU 21/05/21	AS	78	01 et 03	800.00 m²	VOUNGOU	03	KANDZA Clerc Distel
31.	5918 DU 26/11/14	/	32	01 à 05	2467.50 m²	MONGO LOUBOU	LOANGO	LOUKOJA Henry Lecasse
32.	15230 DU 27/01/26	/	24	02 à 14	5558.30 m²	MONGO LOUBOU	LOANGO	LOUKOJA Henry Lecasse
33.	15194 DU 14/01/26	KGB	68	02 et 04	1000.00 m²	POINTE INDIENNE	LOANGO	MBAMA NGOLO Ghiana Cedric Welreach
34.	14768 DU 24/07/25	KGB	139bis	03 et 04	676.00 m²	POINTE INDIENNE	LOANGO	PAMBOU Raymonde Line Sophie
35.	15486 DU 01/06/26	AF	31	04	250.00 m²	SIAFOUMOU	05	BOUNGOU Rod Yves Lerochet
36.	15293bis DU 24/03/26	AH	77	07bis	196.00 m²	MAKAYABOU	05	MOUNTHOUD MANIOUNGOU Franck Gabin
37.	13883 DU 19/04/24	AF-suite	80	03 et 04	920.00 m²	MPANGA	05	YENGUITTA BOUCKONDZO Sergie Nadia Deborah
38.	15100 DU 27/11/25	T	01 Ter	02 bis	210.00 m²	MATENDE	02	BAH Mamadou
39.	9688 DU 24/12/18	AB	116 Ter	01 et 02	676.25 m²	LOANDJILI	05	BOUANGA Jean Pierre
40.	14943 DU 03/10/25	AI	30	04	200.00 m²	LOANDJILI	05	MOUSSAM BATANGA Marnel Goris

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera recevable (Art.26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant régime de la Propriété Foncière).

Le chef de Bureau
Yvon Faustin Magloire OKEMBA
Inspecteur Principal des Impôts
Fait à Pointe-Noire, le 27 Juillet 2026

RD CONGO

Félix Tshisekedi réaffirme le devoir de mémoire pour sa nation

Le président Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo n'a pas dérogé à la tradition. Il s'est recueilli dimanche 2 août 2026, au Mémorial du Genocost à Kinshasa, lieu de recueillement officiel en République démocratique du Congo dédié à la commémoration du génocide congolais lié à l'exploitation économique et aux conflits armés. En présence des rescapés, il a réaffirmé le devoir de mémoire et annoncé plusieurs mesures concrètes, notamment le lancement du Musée national sur ce site et la budgétisation des indemnités.

Face aux témoignages des survivants, le chef de l'Etat congolais a déclaré que cette journée n'est «ni un appel à la haine ni une invitation à la vengeance». «La République se tient debout, dans le silence, le recueillement et la dignité pour honorer la mémoire des victimes». Il a également insisté sur la nécessité de faire de la mémoire un «rempart contre le retour des atrocités». Le président Tshisekedi a également condamné de nouveau l'agression rwandaise menée par ses suppléants, les rebelles de l'AFC/M23 dans l'Est de la RDC. «Cette entreprise meurtrière, fondée sur une logique



Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo

de conquête et de prédation, viole notre souveraineté, menace notre intégrité territoriale et bafoue le droit du peuple congolais à vivre libre et en paix sur la terre de ses ancêtres», a-t-il dénoncé, s'opposant fermement au régime de Kigali, et rejetant toute hiérarchisation des drames. «La justice ne peut se prétendre universelle si elle tolère une hiérarchie entre les victimes, les mémoires ou les souffrances».

Félix Tshisekedi a aussi expliqué le passage à la phase opérationnelle du Musée national du Genocost pour pérenniser le travail de mémoire face aux préjudices causés. Ce complexe scientifique mondial aura pour mission de centraliser les archives et de transmettre cette histoire à

la jeunesse. Le plan de budgétisation, annoncé dès le prochain exercice financier, permettra au gouvernement d'élaborer une stratégie nationale d'appropriation, afin de verser les indemnités aux survivants. Les réparations, à en croire Félix Tshisekedi, ne sont ni une faveur ni un acte de charité publique. Elles constituent une obligation de justice. Pour lutter contre l'indifférence de la communauté internationale, de nouvelles directives ont été données aux missions diplomatiques et consulaires de la République démocratique du Congo. Elles sont chargées de porter une diplomatie de la mémoire, de la vérité et de la justice.

Alain-Patrick MASSAMBA

TCHAD

Des attaques inhabituelles de chacals sèment l'inquiétude à Gouro

La commune de Gouro, située dans la province de l'Ennedi-ouest, au Nord du Tchad, fait face à une série d'attaques inhabituelles de chacals qui inquiète énormément la population. L'ONG Nimè Tomba redoute que ces animaux soient porteurs de la rage et appelle les autorités sanitaires et vétérinaires à agir rapidement en mettant à disposition des vaccins antirabiques et en procédant à l'identification des animaux potentiellement infectés.



Des chacals qui inquiètent

Les premières agressions ont été signalées au mois de juin, lorsqu'un groupe de chacals a mordu cinq personnes, dont quatre enfants. De nouveaux incidents ont été enregistrés ces jours-ci, faisant plusieurs autres victimes. Face à cette situation, certains des animaux impliqués ont été abattus afin de limiter les risques. Pour Hissein Tahar Adeli, coordonnateur de l'ONG Nimè Tomba, ces attaques constituent un phénomène inédit dans cette région désertique. Il souligne que les chacals ont toujours coexisté avec les habitants sans représenter une menace. Leur comportement actuel, marqué par des incursions dans les concessions pour s'en prendre aux populations, laisse penser qu'ils

pourraient être atteints de la rage ou d'une autre pathologie. Toutefois, aucune analyse n'a encore permis de confirmer l'hypothèse. L'absence d'infrastructures adaptées constitue un sérieux obstacle à la prise en charge de cette situation. Les prélèvements et analyses ne peuvent être réalisés localement, tandis que les sérums et vaccins antirabiques ont dû être acheminés depuis N'Djamena, située à plus de 1 000 kilomètres, grâce au concours du Dr Djiddi Ali Sougoudi. Le médecin infectiologue rappelle qu'une attaque d'hyène a également été signalée cette année dans une autre région du pays, illustrant la nécessité de renforcer le dispositif national de surveillance des maladies animales transmissibles à l'homme.

Selon lui, plusieurs défis doivent être relevés simultanément: améliorer la disponibilité des vaccins, garantir le maintien de la chaîne du froid, faciliter leur acheminement vers les zones éloignées et renforcer les compétences du personnel de santé. Il estime également indispensables les services de l'élevage qui interviendraient pour identifier et éliminer les animaux enragés, tout en mettant en œuvre des campagnes de vaccination ciblant aussi bien les animaux sauvages que les chiens et chats domestiques. Il plaide enfin pour la mise en place d'un système permanent de surveillance afin de prévenir de nouveaux cas.

Gaule D'AMBERT

MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE L'ACTION HUMANITAIRE

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES

BP : 545 ; Tél : (242) 01.223.00.39
Site Web : www.affaires-sociales.gouv.cg
E.mail : contact@affaires-sociales.gouv.cg
Brazzaville

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

APPEL A CANDIDATURES

Relatifs au recrutement d'un Consultant national pour l'élaboration des rapports de mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE)

1. Contexte

La République du Congo, État partie à la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) et à la Charte Africaine des Droits et du Bien-Etre de l'Enfant (CADBE), prépare ses prochains rapports périodiques de mise en œuvre. A cet effet, le Ministère des Affaires sociales et de l'Action humanitaire recrute un consultant national chargé d'appuyer la Commission technique interministérielle dans la collecte, l'analyse et la rédaction des deux rapports.

2. Missions du consultant

Le consultant sera chargé de :

- élaborer la méthodologie et les outils de travail ;
- appuyer la collecte, l'analyse et la consolidation des données ;
- accompagner les travaux de la Commission technique interministérielle ;
- rédiger les projets de rapports de la CDE et de la CADBE ;
- intégrer les observations issues des réunions techniques et de l'atelier de validation ;
- produire les versions finales des deux rapports.

3. Profil des candidats

Le candidat devra :

- être titulaire d'un diplôme de niveau Bac+5 au minimum en droit, droits humains, sciences sociales, administration publique, relations internationales ou discipline équivalente ;
- justifier d'au moins cinq (05) ans d'expérience professionnelle pertinente ;
- avoir une expérience avérée dans la rédaction de rapports destinés aux mécanismes internationaux ou régionaux des droits de l'homme, notamment en matière de droits de l'enfant ;
- posséder d'excellentes capacités d'analyse, de rédaction et de maîtrise des outils informatiques.

4. Dossier de candidature

Le dossier comprendra :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae détaillé et signé ;
- les copies des diplômes et attestations pertinentes ;
- les attestations de bonne exécution de missions similaires ;
- une offre technique (compréhension de la mission, méthodologie et chronogramme) ;
- une offre financière.

5. Durée de la consultation

La mission est prévue pour une durée de vingt-cinq (25) jours ouvrables.

6. Dépôt des candidatures

Les dossiers, sous pli fermé portant la mention: «**Candidature au recrutement d'un Consultant national pour l'élaboration des rapports de mise en œuvre de la CDE et de la CADBE**», seront déposés au **Secrétariat de Direction à la Direction Générale des Affaires Sociales**, Ministère des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, BP : 545, Brazzaville.

7. Date limite de dépôt

Les candidatures sont recevables jusqu'au Vendredi 14 août 2026 à 14 heures précises.

8. Informations complémentaires

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés.

Fait à Brazzaville, le 27 juillet 2026

**Le Directeur Général,
Christian Roch MABIALA. -**



REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DU PROGRAMME D'UTILISATION
DURABLE DES TERRES OU KOPEKOB
UNITE DE GESTION DU PROGRAMME
APPEL A CANDIDATURE

N°003/ MAE/CABIPI-PUDT/UGP-2026

Pour le recrutement d'un(e) Assistant(e) Administratif(ve), Comptable et Logistique

Le Programme d'Investissement du Programme d'Utilisation Durable des Terres (Kopekoba) s'inscrit dans le cadre du Partenariat entre la République du Congo et l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (Central African Forest Initiative ou CAFI), formalisé dans la Lettre d'intention (Letter of Intent — LOI) signée le 3 septembre 2019 par le Président de la République du Congo et le Président de la République française, au compte du CAFI.

La LOI précise les engagements pris pour mettre en œuvre la trajectoire nationale de développement bas-carbone de la République du Congo, visant la diversification d'économie.

Dans l'alignement de la LOI, et suite à une manifestation d'intérêt exprimée par l'AFD, la note de décision CAFI EB.2020.15 du 5 octobre 2020, émise conjointement par la République du Congo et le Conseil d'administration du CAFI, demande à l'AFD : i) de proposer au Gouvernement de la République du Congo un Programme d'Utilisation Durable des Terres (PUDT) lui permettant d'atteindre 22 des 52 jalons fixant les engagements pris par le Congo dans la LOI ; et ii) de développer un Programme d'Investissements opérationnels dans les secteurs agricole et forestier armés sur les résultats et orientations d'aménagement du territoire prises dans le PUDT.

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Grands Travaux (MATGT) assure la maîtrise d'ouvrage principal du programme via une Unité de Coordination de Programme (UCP). Le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAE) et le Ministère de l'Économie Forestière (MEF) ont mis en place des Unités de Gestion de Programme (UGP) respectives, responsables de la maîtrise d'ouvrage des activités dans leurs domaines respectifs.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Investissements du Programme d'Utilisation Durable des Terres (Kopekoba) financés par l'Agence Française de Développement (AFD), l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI) et l'Union Européenne (EU), le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage souhaite recevoir des candidatures de personnes qualifiées pour le recrutement d'un(e) Assistant(e) Administratif(ve), Comptable et Logistique pour l'UGP MAE.

1- DESCRIPTION DU POSTE

Placé(e) sous la supervision du Coordonnateur de l'UGP MAE, l'Assistant(e) travaillera en étroite collaboration avec le Coordonnateur adjoint et le Responsable Administratif et Financier (RAF) ainsi qu'avec le RAF de l'UGP MEF pour certains autres sujets.

Sa mission principale est d'appuyer la gestion comptable, administrative et logistique de l'UGP MAE et garantir la fluidité des opérations du Programme KOPEKOB.

Les tâches spécifiques incluent:

a) Appui comptable et financier transversal:

- Aider à la vérification, la codification et la saisie des pièces comptables du programme dans le logiciel dédié (Tom2Pro).
- Vérifier systématiquement que les pièces justificatives sont complètes, valides et suffisamment probantes avant tout traitement.
- Appuyer la préparation des paiements et le suivi des dépenses pour les activités conjointes ou spécifiques des UGP/UCP.
- Participer aux travaux de rapprochements bancaires et à la gestion de la trésorerie.
- Apporter éventuellement un appui au suivi des trois caisses du programme (UCP, UCP MAE et IJGP MEF); vérification de la bonne tenue des brouillards de caisse et conformité

des pièces justificatives, tel que prévu dans le manuel de procédures administratives, comptables et financières.

- Tenir, le cas échéant et sur instruction, la caisse de menues dépenses de l'UGP MAE.
- Contribuer à l'élaboration des rapports financiers consolidés et périodiques du Programme KOPEKOB.
- Assister les auditeurs internes et externes dans leur mission.
- b) Appui administratif et logistique du Programme :
 - Assurer l'archivage physique et numérique des pièces pour garantir leur disponibilité immédiate (audits, supervisions).
 - Participer à l'organisation de la logistique des missions de terrain, ateliers, comités de pilotage et réunions de coordination impliquant de l'UGP MAE.
 - Apuyer la gestion des aspects administratifs courants (gestion de courriers) et les stocks de fournitures pour le compte de l'UGP MAE.
 - Appuyer le suivi du patrimoine et des inventaires des équipements mis à disposition de l'UGP MAE.

c) Planification et suivi :

- Mettre à jour les tableaux de bord d'exécution budgétaire (suivi des engagements et des paiements) pour faciliter le contrôle et l'analyse par les RAF.
- Exécuter toute autre tâche jugée utile par les Coordonnateurs ou le RAF pour la bonne marche du Programme.

2- PROFIL SOUHAITE POUR LE POSTE

Ce poste est ouvert aux fonctionnaires, universitaires, chercheurs et autres Qualification et Expérience:

- Être titulaire au minimum d'un diplôme BAC+2 ou BAC+3 en comptabilité, gestion des entreprises ou finance.
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans à un poste de comptable ou assistant comptable.
- Une expérience confirmée dans la gestion comptable de projets de développement (Bailleurs: AFD, CAFI, UE, BAD, Banque Mondiale) est exigée.

Compétences Techniques:

- **Logiciel Comptable:** La connaissance pratique du logiciel de comptabilité. La maîtrise de SAGE ou Tom2pro est fortement souhaitée.
- **Comptabilité:** Maîtrise parfaite du plan comptable (SYSCO-HADA) et de la chaîne de dépense.
- **Bureautique:** Maîtrise avancée des outils bureautique standards, en particulier Excel (niveau avancé souhaité) et de Word.

Aptitudes professionnelles:

- Rigueur administrative et excellentes capacités organisationnelles (classement, suivi des échéances).
- Intégrité, discrétion et aptitude à travailler en équipe multiculturelle.
- Excellente maîtrise du français (écrit et oral). La maîtrise des langues nationales (Lingala et/ou Kituba) constitue un atout pour la gestion logistique et les relations terrain.

Les candidatures féminines sont fortement encouragées

3- INFORMATIONS SUR LE POSTE

- Le ou la candidat.e retenu.e se verra proposé un contrat de prestation de service;
- La rémunération sera comprise entre 400 000 et 550 000 FCFA par mois complet presté, selon l'expérience;
- Le volume de prestation ne saura dépasser 10,5 mois sur 12 mois consécutifs;
- En cas de satisfaction de l'UGP MAE, les prestations s'étendront au maximum jusqu'au 31 mars 2028.

4- COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront être constitués de:

- une lettre de motivation (maximum 1 page) à adresser au

Coordonnateur de l'UGP MAE

- un CV actualisé (maximum 3 pages) en lien avec le poste à pourvoir, sincère et signé du ou de la candidat.e;
- copies certifiées conformes du/des diplôme(s) requis, des certificats et attestations de formation;
- des copies des attestations de travail ou de prestations de services, telles qu'elles apparaissent dans le CV;
- références d'au moins deux (2) personnes physiques avec leurs contacts (téléphones et e-mails).
- une attestation de mise en disponibilité signé par l'autorité compétente pour les fonctionnaires (à défaut la candidature ne sera pas examinée).

NB: Les missions ou expériences des CV non soutenues par des preuves ne seront pas prises en compte.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnées ci-dessous, tous les jours ouvrés de 8h à 16 heures.

A l'attention de Monsieur Marcel KOUBEMBA,
Coordonnateur

UNITE DE GESTION DE PROGRAMME DU MAEP - PUDT / PI-PUDT KOPEKOB
Sise Villa camp ASECNA MAYA-MAYA, zone BRALICO, face Hôtel PEFACO, Brazzaville
Tél: (+242) 05 543 00 20/06 607 08 99/06 960 49 68

E-mail: mar.celkqubemba1@gmail.com

Copie à okouereiegnpierre40@gmail.com

5-SELECTION DES

Sur la base des candidatures reçues, trois (3) candidats maximums seront présélectionnés, qui seront ensuite conviés à un entretien préalable. Le candidat terminant en première position sera invité à la négociation du contrat.

6- SOUMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront être soumis en français en deux (2) exemplaires (un original + 1 copie) et une version numérique (clé USB) et doivent être déposés à l'adresse ci-dessus avant le 24/08/2026 à 13 heures 00 mn (heure de Brazzaville), et porter la mention :

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE n°003/MAE/ CAB/PI-PUDT/UCP-2026

Appel à candidature pour le recrutement d'un(e) Assistant(e) Administratif(ve), Comptable et Logistique -))

NB: Toute candidature reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération et sera rejetée. Les Candidats n'ont pas la possibilité de déposer leur Candidature par messagerie électronique. Les Candidatures seront à adresser en main propre ou par voie postale exclusivement.

Fait à Brazzaville, le 27 JUIL 2026

Le Coordonnateur de l'UGP MAE

Marcel KOUBEMBA



**COMMISSION GENERALE DE PASSATION DES MARCHES N°2**

Décision N°024/GR/2025 du 24 janvier 2025

Appel d'offres international ouvert n°109/BEAC/DGE-DEMCF/AOIO/Bien/2026 pour la fourniture de compteuses et valorisatrices de billets de banque pour les Centres de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)

Dans le cadre du traitement rapide des versements des billets de banques conformément aux normes et critères de sécurité des banques centrales, la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) envisage, sur fonds propres, l'**acquisition de compteuses et valorisatrices de billets de banque destinées à ses différents Centres**. A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises qualifiées, intéressés et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission.

Le processus se déroulera conformément au Règlement n°05/24/CEMAC/UMAC/CM portant adoption du Code des marchés de la BEAC.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier d'appel d'offres rédigé en français peut être consulté gratuitement et retiré dans les Directions Nationales et aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé à l'adresse indiquée ci-dessous :

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – SERVICES CENTRAUX

Direction Générale de l'Exploitation – DGAM, 14ème étage, porte 1412

Adresse: 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun

Téléphone: (+237) 222 23 40 30; (+237) 222 23 40 60 postes 5455, 5452, 5443, 5431, 5413 ou 5412

Fax: (+237) 222 23 33 29

@: cgam.scx@beac.int / dgam.scx@beac.int

La participation au présent appel d'offres est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de trois cent mille (300 000) francs CFA. Le paiement devra être effectué exclusivement par virement bancaire en faveur des Services Centraux de la BEAC.

Virement zone CEMAC:

RIB Services Centraux : 91001 00090 20000009901 07

Objet : frais de soumission appel d'offres n°{à renseigner par le soumissionnaire}

Transfert international (hors zone CEMAC):**Correspondant: Banque de France****SWIFT Code:** BDFEFRPPXXX**Numéro de compte:** FR76 3000 1000 6400 0000 5104 277**Destinataire:** BEACCMCX090**Objet:** frais de soumission appel d'offres n°{à renseigner par le soumissionnaire}

Les soumissions, obligatoirement accompagnées d'une garantie bancaire de soumission sous forme de garantie autonome à première demande, conforme au modèle joint dans le DAO, sans aucune mention manuscrite et d'un montant forfaitaire d'**un million (1 000 000) francs CFA**, devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le **jeudi 24 septembre 2026 à 13 heures 00 minute**. Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – SERVICES CENTRAUXBUREAU D'ORDRE 15^e étage, porte 15.01

Adresse: 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé Cameroun

Les soumissions seront ouvertes en une seule phase, le **jeudi 24 septembre 2026 à 14 heures 00 minute** aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé, en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés (document écrit et signé), qui souhaiteraient assister à la séance d'ouverture.

Yaoundé, le

Le Responsable,

JUBILE

La fraternité Sainte Maria Goretti de Sainte-Anne du Congo a 50 ans

Le jubilé d'or de la fraternité Sainte Maria Goretti de la basilique Sainte-Anne du Congo, célébré samedi 18 juillet 2026, est à n'en point douter l'un des événements inoubliables qui marquent la vie de cette paroisse pour l'année pastorale 2025-2026. L'eucharistie présidée à cette occasion par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque de Brazzaville, a réuni les membres des fraternités féminines et masculines parés de leur uniforme, aux côtés de ceux de la fraternité jubilaire. Près d'une dizaine d'évêques, dont ceux venus d'ailleurs, et un très grand nombre de prêtres y ont concélébré.

Créée en 1976, la fraternité Sainte Maria Goretti de la basilique Sainte-Anne du Congo a fait du chemin. Grâce à la fidélité du petit noyau de quatre membres faisant partie des pionnières à l'image du «*petit reste d'Israël*», le groupe a survécu face aux soubresauts et aux tempêtes, même lorsque la barque pouvait tanguer. De cette épopée, sont issues entre autres, deux religieuses, signe



Mme Gisèle Ngondo
née Ekaka, présidente
de la fraternité

que le grain tombé en terre de Poto-Poto il y a 50 a donné du fruit, du bon fruit. Parmi ces

Epouses au foyer pour certaines, mères d'enfants pour d'autres ou femmes combat-



Les douze nouveaux membres qui ont fait leur engagement

mamans au modèle fort appréciable, nombreuses font aujourd'hui la fierté de l'Eglise et aussi de la société congolaise.

tantes pour d'autres encore, la réputation des mamans de cette fraternité a traversé le cadre du quartier Poto-Poto.

L'une d'elles, l'actuelle présidente, Mme Gisèle Ngondo née Ekaka, avait à ses côtés son époux Albert Ngondo, qui a participé comme beaucoup d'autres à cette célébration eucharistique. En effet, l'engagement, voire la fidélité de ces dames s'explique aussi par l'encouragement de leurs époux qui les stimulent dans leur démarche de foi et notamment, à l'imitation des vertus de leur sainte patronne.

Troisième arrondissement de Brazzaville, lieu mythique et cosmopolitique, carrefour où cultures et civilisations se croisent, Poto-Poto qui héberge la basilique Sainte-Anne, est ce quartier qui a vu naître la capitale congolaise, au village Mfoa. Sanctuaire souvenir qui renferme l'histoire du Congo et de la France, la basilique Sainte-Anne du Congo dont la beauté authentique résiste au temps, a vibré ce samedi-là aux sons et rythme des mamans de la fraternité cinquantenaire, qui ont émerveillé le peuple de Dieu par leur talent et de belles mélodies. D'ailleurs, c'est dans cette paroisse qu'on trouve l'emblématique chorale Les piroguiers qui a formé des icônes. Des évêques venus de loin, on

IN MEMORIAM

5 Août 2008 – 5 Août 2026



La marche irréversible du temps ne saurait effacer ni la douleur, ni le souvenir d'un être cher et aimé.

Cela fait exactement dix-huit (18) ans, que le Seigneur a rappelé à lui notre papa Jean Merlins YANGA, Inspecteur de l'ex-Office National des Postes et Télécommunications (ONPT).

Il y a des larmes qui ne cesseront jamais de couler, des vides qui ne se combleront jamais, des souvenirs qui ne s'effacent pas et des gens qu'on ne remplacera jamais.

«Mister Jhon» ton absence laisse un vide immense, un vide que personne ne pourra combler.

Nous Adèle, Nelly, Christ, Jydhel, Modo, Lydie, Fernand ne pourrions jamais t'oublier, toi notre Chef de famille, un grand homme généreux, courageux et unique.

En cette date de triste anniversaire que le Dieu Tout-Puissant dans sa miséricorde t'accorde le repos éternel.

Que tous ceux qui ont connu papa Jean YANGA aient une pensée pieuse à son égard.

A cet effet, une intention de prière sera dite en sa mémoire à la messe du mercredi 5 août 2026 à 12h30, en la Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville.

a noté la présence de NNSS: Edmond Djitangar Goetbe, archevêque de Ndjamena (Tchad), Philippe Médard Guiougou, évêque de Basse-Terre et Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), Séverin Nziengui Mangandza, évêque du vicariat apostolique de Makokou au Gabon, Edouard Isango Nkoyo, évêque auxiliaire de Kinshasa en RD Congo. Lors de ce jubilé, douze nou-

veaux membres se sont engagés officiellement dans la fraternité, à travers leur promesse, symbolisant ainsi les 12 fils de Jacob, les tribus d'Israël, les 12 disciples de Jésus. Ces 12 mamans ont accepté de se mettre à la suite de leur sainte patronne, martyre de la pureté, morte à l'âge de 12 ans.

Aristide Ghislain
NGOUMA



MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN,
DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

PROJET D'HARMONISATION ET D'AMELIORATION
DES STATISTIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU
CENTRE - SERIE DE PROJETS N°2 (HISWACA - SOP 2)

UNITE DE GESTION DU PROJET

AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS N°079/HISWACA /26 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGÉ D'APPUYER LA MISE À JOUR DE LA NOMENCLATURE CONGOLAISE DES ACTIVITÉS (NOCOA) ET DE LA NOMENCLATURE CONGOLAISE DES PRODUITS (NOCOP)

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement additionnel de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour la mise en œuvre des activités du «*Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA)*», et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant: «*recrutement d'un consultant individuel chargé d'appuyer la mise à jour de la nomenclature congolaise des activités (NOCOA) et de la nomenclature congolaise des produits (NOCOP)*».

2. L'objectif général de la mission est d'appuyer l'Institut National de la Statistique (INS) dans la mise à jour de la NOCOA et de la NOCOP conformément aux recommandations internationales de la CITI Rév. 5 et de la CPC 3.0, tout en intégrant les spécificités structurelles de l'économie congolaise. Plus spécifiquement, il s'agira de:

- Analyser les versions actuellement en vigueur de la NOCOA et de la NOCOP;
- Examiner les innovations introduites par la CITI Rév.

5 et la CPC 3.0;

- Identifier les adaptations nécessaires au contexte économique national;
- Accompagner les groupes techniques de travail dans la révision des nomenclatures;
- Elaborer les projets de nomenclatures actualisées;
- Contribuer à la production des tables de correspondance entre anciennes et nouvelles nomenclatures;
- Elaborer les notes explicatives nationales;
- Contribuer à la préparation du projet de décret instituant l'usage obligatoire des nomenclatures nationales;
- Renforcer les capacités techniques des cadres de l'INS;
- Appuyer l'organisation et l'animation des ateliers techniques et de validation;
- Finaliser les versions actualisées de la NOCOA et de la NOCOP.
- etc.

3. L'Unité de gestion du projet HISWACA invite les consultants individuels à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants individuels intéressés doivent fournir les informations

sur leur qualification et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (curriculum-vitae daté et signé, copies des diplômes et des justificatifs de références en prestations similaires réalisées, etc.)

4. La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) de la Banque mondiale (version de juillet 2016, révisée en novembre 2017, août 2018, septembre 2023 et septembre 2025).

5. Les consultants peuvent obtenir les termes de références de la mission par courriel à l'adresse: recrutementhiswaca@gmail.com / ugp@hiswaca-congo.org, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures (heure locale) du lundi au vendredi.

6. Les manifestations d'intérêts doivent être écrites en langue française et être déposées à l'adresse ci-dessus ou envoyées par courriel au plus tard le mardi 18 août 2026 (à minuit, heure locale) et porter clairement la mention «*Recrutement d'un consultant individuel chargé d'appuyer la mise à jour de la nomenclature congolaise des activités (NOCOA) et de la nomenclature congolaise des produits (NOCOP)*».

7. L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est: projet HISWACA, Centre d'Affaires des Tours Jumelles de Mpila, 12^e étage, Porte 1204; Tél: (+242) 06 157 01 01, E-mail: recrutementhiswaca@gmail.com / ugp@hiswaca-congo.org

Fait à Brazzaville, le 04 août 2026

Le Coordonnateur
Patrick Valery ALAKOUA

PROVINCE DE LA CONGREGATION DU SAINT-ESPRIT DU CONGO

Quatre nouveaux prêtres et un diacre pour la Vigne du Seigneur

Au cœur de l'événement de ce dimanche 26 juillet 2026, 17^e dimanche ordinaire de l'année liturgique A, à la paroisse Notre-Dame des Victoires de Ouenzé, des ordinations presbytérales et diaconales, conférées par Mgr Toussaint Ngoma Foumanet, évêque de Dolisie.

A tour de l'évêque de Dolisie (spiritain), on a noté la présence de trois autres évêques: NN.SS: Urbain Ngasongo, évêque de Gamboma et vice-président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC); Brice Armand Ibombo, évêque de Ouessou; Séverin Nziengui Mangandza, évêque de Makoukou (Gabon). Un grand nombre de prêtres autour des quatre évêques, aussi bien de l'archidiocèse de Brazzaville, que d'autres diocèses et de l'étranger, notamment les pères spiritains, Pierre Bilongo Kiounda, supérieur provincial du Congo-Brazzaville; Blaise Molongo, curé de la paroisse. La présence remarquée du père Alain Mayama, supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit, venu de Rome pour



Les quatre prêtres entourant Mgr Toussaint Ngoma Foumanet

la circonstance reconforter les nouveaux membres presbytérium. On y a noté, l'abbé Vivien Carol Etouolo, secrétaire général de la CEC. Quatre prêtres et un diacre ont reçu l'onction de l'Esprit-Saint par l'imposition des mains des quatre évêques présents. Les nouveaux ordonnés ont été oints de l'huile Sainte (Saint Chrême) sur la pomme de leurs mains, comme signe de pardon des péchés, et qui leur permet de célébrer l'eucharistie et de bénir le peuple de Dieu. Pour le presbytérat, il s'agit des pères: Ariel Makouezi, Bruno Gobilla, Ferat Bilayi, Fichou Joly

Désir Mouey. Pour le diaconat, le frère Charvi Ndouma. De nombreux fidèles laïcs du Christ venus de partout, pour certains, arborant l'uniforme de leurs mouvements d'apostolat respectifs et pour d'autres, portant l'uniforme des parents des ordonnés, très mobilisés pour les honorer, leur apporter le réconfort moral et spirituel. La chorale Notre-Dame a assuré l'animation liturgique des chants. Le rite d'ordination est désormais connu et assimilé par le peuple de Dieu. Mais l'on ne cesse de s'en délecter chaque fois qu'est offerte l'occasion d'avoir de nouveaux prêtres

dans l'Eglise Famille de Dieu. C'est toujours un grand événement pour l'Eglise catholique romaine qui est au Congo d'avoir de nouveaux prêtres et d'enrichir son presbytérium. Le 17^e dimanche ordinaire de l'année liturgique A était donc un jour de fête, de joie et d'allégresse, tant pour les familles des ordonnés que pour l'Eglise. A travers ces ordinations, il s'agit de favoriser l'élan spirituel et pastoral, car c'est Dieu qui appelle et l'Esprit-Saint consacre. Des mots de gratitude, de fierté et d'encouragement ont été adressés aux nouveaux ordonnés par le curé de la paroisse, le supérieur provincial, le supérieur général et Mgr Toussaint. Comme il est de tradition au sein de la Congrégation du Saint-Esprit, le père Pierre Bilongo a procédé aux affectations des nouveaux prêtres. Ainsi, Ariel Makouezi reste en mission au Congo-Brazzaville; Bruno Gobilla, envoyé en Irlande; Ferat Bilayi, en Angola et Fichou Joly Désir Mouey, à Madagascar.

Pascal
BIOZI KIMINOU

XIX^{ME} DIMANCHE ORDINAIRE A

Textes: 1 R 19,9a.11-13a; Ps 84; Rm 9,1-5; Mt 14,22-33

Confiance! c'est moi, n'ayez pas peur!

Frères et sœurs,

En scrutant les textes de ce dimanche, nous découvrons que la peur ne peut en aucun cas déstabiliser notre existence chrétienne. En effet, le Christ nous invite à sortir de la peur, n'ayez pas peur; confiance c'est moi. Le texte de l'évangile commence par une séparation, Jésus n'est pas dans la barque. Cette absence n'est ni accidentelle ni déficiente. Elle s'inscrit dans une logique de la médiation. Karl Rahner a montré avec force que Dieu ne se donne pas comme un objet immédiatement disponible, mais comme un mystère qui se communique à travers la distance même. Dans l'écriture, la mer n'est pas seulement un décor, elle est une figure du chaos, de l'inter-détermination; de ce qui échappe à la maîtrise humaine. Les disciples font face à leur vulnérabilité; Dieu se rend reconnaissable quand tout semble fini; devant l'angoisse, la difficulté, la tempête; Dieu est là. Il se révèle Ego Eime. Il est l'être même subsistant esse subsistens comme l'affirme Saint Thomas d'Aquin. Lorsque le Christ dit je suis, il ne se situe pas seulement dans l'ordre du discours mais dans l'ordre de l'être. Par ailleurs, Il s'était manifesté à Elie ni dans le vent violent, ni dans le tremblement de terre, ni dans le feu, mais dans le murmure d'une brise légère. C'est autant dire que Dieu agit souvent avec douceur plutôt que dans le spectaculaire. Aussi, la place du silence devient importante dans notre vie de tous les jours, c'est pourquoi le Cardinal Robert Sarah stipule: «Le silence est plus important que toutes les œuvres humaines car il exprime Dieu». Dieu vient toujours à la rencontre de ceux qui traversent les épreuves avec Elie. La présence de Dieu est discrète mais réelle dans l'évangile, il manifeste sa présence en **disant c'est moi**.

Frères et sœurs,

Le silence de l'Horeb et la tempête du lac conduisent à la même découverte, Dieu ne nous abandonne jamais. Il vient à notre rencontre. Nous ne devons pas avoir peur mais marcher dans la foi. Paul quant à lui entretient l'espérance pour Israël malgré tout, Dieu demeure fidèle à ses enfants. En un mot, la foi ne supprime pas les épreuves mais elle permet de reconnaître la présence fidèle de Dieu et d'avancer avec confiance. Nous avons besoin de la foi pour reconnaître Dieu dans chaque situation que nous vivons au quotidien. Romanp Guardini écrivait alors ce qui suit: «La foi n'est pas contre la raison, elle est l'acte par lequel la raison consent à être dépassée». Prions pour que nous soyons des hommes et des femmes intrépides, fidèles à la mission du Seigneur sans peur ni découragement mais dans la prière, l'amour et la confiance comme a su le faire Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus Amen!

Abbé Ander KETIKETI

Curé de la paroisse sainte Thérèse de Ngambio
(Archidiocèse de Brazzaville)

ERRATA

1-Dans notre parution n°4344 du vendredi 24 juillet 2026 «**Vie de l'Eglise**», en page 9, nous parlons des premières ordinations diaconales et presbytérales conférées par Mgr Abel Liluala, archevêque métropolitain de Pointe-Noire depuis sa prise de possession canonique, le 24 février 2024. Nous disons plutôt que l'archevêque de Pointe-Noire a déjà ordonné des prêtres et des diacres depuis qu'il est à la tête de l'archidiocèse.

2-Dans l'édition n°4345 du vendredi 31 juillet 2026, au sujet de l'article: «**Fraternité Sainte Maria Goretti (Basilique Sainte-Anne du Congo)**», nous avons écorché les noms de Mme Gisèle Ngondo, de l'archevêque de Ndjamena et de l'évêque auxiliaire de Kinshasa.

Lire plutôt:

- * Mme Gisèle Ngondo née Ekaka
- * Mgr Edmond Djitangar Goetbe, archevêque de Ndjamena (Tchad).
- * Mgr Edouard Isango Nkoyo, évêque auxiliaire de Kinshasa

Nous nous excusons pour ces désagréments causés.

prête à répondre aux défis du monde contemporain.

A signaler que l'institut supérieur de théologie Saint-Augustin est basé dans l'enceinte du grand séminaire de théologie Cardinal Emile Biayenda, à

Kinsoundi, Brazzaville.

Abbé Vivien Carol ETOUOLO
Secrétaire général de la CEC

INSTITUT SUPERIEUR DE THEOLOGIE SAINT-AUGUSTIN

Un tournant historique pour la formation ecclésiale au Congo-Brazzaville

C'est un acte fondateur pour l'Eglise catholique en République du Congo. A l'issue de la session extraordinaire de la Conférence épiscopale du Congo (C.E.C.), tenue du 21 au 24 juillet 2026, l'épiscopat congolais a officialisé le lancement et le cadrage institutionnel de l'Institut Supérieur de Théologie Saint-Augustin (I.T.S.A.).

Érigé sous l'impulsion d'un décret et d'un rescrit du Saint-Siège (Dicastère pour la Culture et l'Education), cet institut universitaire marque la transition d'un schéma traditionnel de grand séminaire vers un établissement d'enseignement supérieur canonique d'excellence.

Si l'Institut Supérieur de Théologie Saint-Augustin s'insère au cœur du grand séminaire de théologie Cardinal Emile Biayenda, sa vocation dépasse le cadre de la seule formation sacerdotale. L'Institut ouvre désormais ses portes à un public plus vaste:

- Les futurs prêtres et séminaristes pour leur cursus théologique canonique.
- Les religieuses et religieux souhaitant approfondir leur consécration par une rigueur académique.
- Les laïcs désireux d'acquérir une formation doctrinale, spirituelle et pastorale solide pour s'engager activement dans la mission de l'Eglise et de la société congolaise.

L'objectif affiché par les évêques du Congo est clair: promouvoir l'excellence de la doctrine catholique, garantir une formation universitaire conforme aux



L'abbé Edouard Mougnel

standards internationaux de la Constitution Apostolique Veritatis Gaudium du Pape François, et offrir un diplôme (Baccalauréat canonique en théologie) universellement reconnu grâce à l'adossement académique avec l'Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC). Cette dynamique de refondation s'accompagne d'une profonde restructuration des équipes de direction et de formation, actée par des passations de service solennelles et des élections statutaires:

1. Nomination des nouveaux recteurs des grands séminaires

- Grand séminaire de théologie Cardinal Emile Biayenda:
- L'abbé Edouard Mougnel prend la tête de l'institution en qualité de nouveau recteur, succédant à l'abbé Christel Barthel Ganao.
- Grand Séminaire de Philosophie Mgr Georges Firmin Singha: L'abbé Borice Kevin Mokélé est nommé nouveau recteur, succédant à l'abbé Christophe Mabboungou.

2. L'équipe exécutive de la gouvernance de l'I.T.S.A.



L'abbé Borice Kevin Mokélé

Pour piloter cette phase expérimentale de cinq ans accordée par le Vatican, l'épiscopat a procédé à la constitution de l'équipe exécutive de l'Institut:

- Directeur de l'I.T.S.A. (représentant académique): Abbé Aimé Thierry Hebakourila (prêtre du diocèse de Kinkala), élu à l'unanimité par l'Assemblée des évêques. Il est le garant scientifique et pédagogique de l'établissement.

- Recteur du Grand Séminaire: Abbé Edouard Mougnel, prêtre du diocèse de Nkayi et recteur sortant du séminaire propédeutique Abbé Charles Mahonde), assurant le lien entre la vie pastorale/humaine du séminaire et l'Institut.
- Econome Général: Abbé Wilfrid Bintsamou, chargé de la gestion financière et de la viabilité économique.
- Secrétaire de l'Institut: Abbé Jenner Obambi, prêtre du diocèse de Gamboma, assurant également le suivi académique et administratif.

Pour veiller au respect des normes académiques internationales et au suivi du cahier



L'abbé Aimé Thierry Hebakourila des charges romain, deux commissions spécialisées ont été instituées:

- Le Comité technique de mise en conformité: Chargé de la rédaction finale du règlement intérieur, de la maquette du Ratio Studiorum et de la constitution du corps professoral qualifié (Docteurs et Licenciés canoniques).
- La Commission d'évaluation et de Conformité Académique: Présidée par Mgr Brice Armand Ibombo, évêque chargé des séminaires et modérateur de l'I.T.S.A et rapportée par l'abbé Vivien Carol Etouolo, secrétaire général de la C.E.C. Ce collège d'experts audite l'ensemble du dispositif avant le lancement solennel de la rentrée.

Avec un calendrier précis qui verra la finalisation des textes réglementaires en août et le dépôt du dossier d'agrément auprès du ministère de l'Enseignement supérieur du Congo, en septembre, l'I.T.S.A se prépare à ouvrir une page prometteuse pour l'intelligence de la foi en terre congolaise. Cet Institut se veut un phare de la vérité, au service d'une Eglise engagée, formée et



COMMISSION GENERALE DE PASSATION DES MARCHES N°1
Décision N°024/GR/2025 du 24 janvier 2025

Sélection régionale ouverte n°101/BEAC/SG-DPMG/SRO/Ser/2026 pour la réalisation, en lots indépendants, du contrôle technique sur divers sites de construction des futures agences de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)

Additif n°01 relatif à la date limite de remise des soumissions

La date et l'heure limites de remise des soumissions, initialement prévues le jeudi 06 août 2026 à 12 heures 00 minute, sont reportées au mercredi 26 aout 2026 à 12 heures 00 minute.

- La séance d'ouverture des soumissions se tiendra le mercredi 26 août 2026 à 13 heures 00 minute.
- Les offres devront rester valable jusqu'au lundi 04 janvier 2027. /-

Yaoundé, le

Le Responsable,

MINISTERE DES FINANCES, DU BUGGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE
FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°495/2026/BZ-C
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants :

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr /Dpt	Requérants
1	32723 du 08-11-24	Sect P13B, bloc 103, Pile 1, Sup : 321,54m2	CASE P13-203/V (MOUKONDO-SOPROGI)	4-BZV	Enfants KONDANI
2	35462 du 12-05-26	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 13.233,94m2 soit 1ha32a33ca	VILLAGE MINGALI BAMBOU	POOL	NDONGO YELET Chriss Hervé Loïck
3	35328 du 15-04-26	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 25.000,00m2 soit 2ha50a00ca	VILLAGE FOURA (MANDIELE)	DJOUE-LEFINI	SALOU ROLLAND FAOUZI
4	35463 du 12-05-26	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 5.515,96m2	QUARTIER NDIBOU	POOL	NGASSIEME Marie
5	34360 du 24-10-25	Sect B, bloc -, Pile -, Sup : 562,50m2	QUARTIER OKONGO (OYO)	CUVETTE	OLESSONGO ONDAYE Jean Sureich
6	26883 du 08-03-21	Sect P2, bloc 82, Pile 5, Sup : 299,22m2	98, AVENUE DE FRANCE	3-BZV	EBALE Alphonsine veuve BOKAMBA YANGOUMA
7	35691 du 17-06-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 736,5m2	LIFOULA (VILLAGE)	BRAZZAVILLE	ABA-GANGOUE Lucide Parole
8	33525 du 30-04-25	Sect P1, bloc 15, Pile 11, Sup : 412,54m2	17, RUE YAKOMAS	3-BZV	BOUBACAR Yara
9	34648 du 14-11-25	Sect BD4, bloc 235, Pile 11bis (ex.33), Sup : 226,30m2	7BIS, RUE NKELO (NKOMBO)	9-BZV	AMBERO Roly Beyano
10	33446 du 09-04-25	Sect V, bloc -, Pile -, Sup : 364,48m2	KINTELE, QUARTIER LIFOULA	POOL	LILOKI Neferti Sagesse
11	31613 du 26-02-24	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 399,49m2	QUARTIER NKOMBO MATARI	9-BZV	ETOKA-BEKA Mandingha Kosso
12	35655 du 08-06-26	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 800,00m2	VILLAGE YIE	POOL	KANE BAKARY
13	32376 du 16-08-24	Sect P12, bloc 30, Pile 10, Sup : 222,63m2	55, RUE TSABA	6-BZV	MOUNDZIA Christian Jacques
14	35350 du 21-04-26	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 497,47m2	LA CORNICHE (MOSSAKA)	CONGO OUBANGUI	MONGUIA Pierre-Edwige Celine Elodie
15	35351 du 21-04-26	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 502,80m2	LA CORNICHE (MOSSAKA)	CONGO OUBANGUI	MONGUIA Pierre-Edwige Celine Elodie
16	35353 du 21-04-26	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 708,79m2	QUARTIER 08 MOTENDI	CONGO OUBANGUI	LIKOUKA Ferdinand Sosthène
17	34823 du 22-12-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 211,59m2	7, RUE OSSERE (QUARTIER 908 BILOLO-ACADEMIE)	9-BZV	MILONGO KHASSA Kenayah Gildas
18	35367 du 23-04-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 733,73m2	QUARTIER NGAMBAMOU (KINTELE)	BRAZZAVILLE	OKIEMY Nathalien Bienvenu
19	35179 du 18-03-24	Sect P8, bloc 149, Pile 10 (ex.7), Sup : 260,12m2	91, AVENUE DES TROIS MARTYRS	4-BZV	BELLO Aboudou Akim
20	35046 du 17-02-26	Sect P7, bloc 53, Pile 4 (ex.67), Sup : 232,17m2	95, RUE MOUNZOMBO	4-BZV	LOUZOLO TSIMOU Henry
21	34394 du 29-10-25	Sect P16, bloc 130, Pile 12 (ex.83), Sup : 419,74m2	83, RUE BOUANGA	6-BZV	NKOUA NGALA Amelie Clarisse
22	34341 du 21-10-25	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 1.600,00m2	VILLAGE YIE	POOL	SAFOU NDELLO Agnès
23	35047 du 17-02-26	Sect T, bloc 23, Pile 20, Sup : 851,83m2	5, AVENUE DE LA CEMAC (QUARTIER 59)	5-BZV	PEYA née NKOUA NGALA Amelie Clarisse
24	35366 du 23-04-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 1.222,03m2	QUARTIER NGAMBAMOU (KINTELE)	BRAZZAVILLE	OKIEMY Nathalien Bienvenu
25	35657 du 09-06-26	Sect P15, bloc 43, Pile 4, Sup : 262,46m2	40BIS, RUE MBE	6-BZV	ENDZONGO TSALE OKONDZI Lyam
26	35659 du 09-06-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 1.243,66m2	QUARTIER STADE LA CONCORDE (KINTELE)	BRAZZAVILLE	Société « ALUTRACO CONGO »
27	35231 du 27-03-26	Sect P5, bloc 43, Pile 9bis (ex.6), Sup : 172,85m2	103BIS, RUE LENINE (QUARTIER TARY)	4-BZV	NGAYILA Bénicia Deborah
28	34142 du 11-09-25	Sect A, bloc 15, Piles 03 et 08, Sup : 633,62m2	8, RUE BOBANDA (QUARTIER STADE LA CONCORDE)	BRAZZAVILLE	NGOUABI Marien Pascal
29	1265 du 20-07-09	Sect O, bloc -, Pile -, Sup : 646,80m2	QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	NGATSE Ludovic Gaston
30	35850 du 07-07-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 500,00m2	IGNIE (PK45)	DJOUE-LEFINI	Société Civile Immobilière AKWUABA
31	34980 du 04-02-26	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 110.484,00m2	VILLAGE LIKO	POOL	NDIAYE OUMAR
32	35488 du 18-05-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 376,08m2	MASSENGO (STATION TERRIENNE)	9-BZV	AYEBA EBAMBI Bertrand Sèvere
33	35851 du 07-07-26	Sect P10, bloc 95, Pile 16, Sup : 139,79m2	60BIS, RUE MANGUENGUENGUE	5-BZV	Société Civile Immobilière AKWUABA
34	35079 du 23-02-26	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 400,00m2	QUARTIER NGAMBAMOU (KINTELE)	POOL	Joanna Queen-Esther ONTSONDO SAYERE
35	35372 du 24-04-26	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 1.875,00m2	QUARTIER KONO	PLATEAUX	MPIERE NGOUAMBA AMBILA Rudy Stephen
36	35504 du 21-05-26	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 13.116,14m2 soit 1ha31a16ca	QUARTIER CAMPEMENT	DJOUE-LEFINI	GOGO Lys Jesse et EKOUYA ITOUA Virgil Dama
37	35283 du 03-04-26	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 10.000,00m2 soit 1ha00a00ca	VILLAGE MVOUA	POOL	OSSOMBO AYENGUE PENA Murielle
38	35752 du 24-06-26	Sect P15, bloc 172, Pile 43, Sup : 322,87m2	3, RUE FLEUVE CONGO	6-BZV	DIMI Bruno

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière

Fait à Brazzaville, le 31 juillet 2026

Paterne Dimitri ELAPIE, Inspecteur rincipal des Impôts, chef de bureau

ELEVAGE

Bilan à mi-parcours du programme d'éradication de la PPR en Afrique

Le Secrétariat panafricain de l'éradication de la peste des petits ruminants (PPR) a organisé, mercredi 29 juillet 2026, à Addis-Abeba, en Ethiopie, une conférence de presse technique pour présenter le bilan à mi-parcours du programme financé par l'Union européenne (UE), dix-huit mois après son lancement en février 2025. Les résultats obtenus par le programme ont été passés en revue.

Les progrès ont été réalisés grâce à l'engagement des Etats membres de l'Union africaine (UA) et des communautés économiques régionales, ainsi que le soutien technique et financier de l'Union européenne d'un montant de 8 millions d'euros. Le bilan présenté a montré les défis qui restent à relever et les priorités qui guideront la prochaine phase de mise en œuvre de ce programme vers une Afrique exempte de la peste des petits ruminants. Cette conférence de presse a constitué un moment capital de reddition de comptes, de transparence et de mobilisation. Elle a été l'occasion de partager avec les médias, les décideurs et les partenaires techniques et financiers. Pour les animateurs de la confé-



Les participants à la fin des travaux

rence de presse, depuis son lancement, le programme a enregistré des progrès dans le renforcement des capacités des Etats membres à prévenir, contrôler et éradiquer la peste des petits ruminants. Parmi les principales réalisations figurent la mise à jour des stratégies nationales, l'élaboration de feuilles de route régionales, le renforcement des services vétérinaires, l'amélioration de la surveillance fondée sur les risques, le renforcement des capacités de diagnostic, le renforcement des réseaux régionaux de laboratoires et l'amélioration de la coordination continentale. Ces réalisations représentent des étapes importantes vers l'éradication de la PPR, ont signifié les orateurs de la conférence de presse. Il a été relevé que la peste des petits ruminants touche les ovins et les caprins, menaçant les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire de millions

d'éleveurs à travers l'Afrique. En renforçant la prévention, la surveillance, le diagnostic et la réponse coordonnée, le programme contribuera à des systèmes de production animale plus résilients, à un commerce plus sûr des animaux et des produits d'origine animale, ainsi qu'à l'amélioration des moyens de subsistance en milieu rural. La conférence de presse a également mis en lumière les défis qui subsistent encore, notamment l'absence du renforcement durable des services vétérinaires et le manque de surveillance dans les zones transfrontalières, ainsi que la limitation des capacités de diagnostic, la mobilisation des ressources et l'engagement des communautés. Elle a permis de présenter les priorités stratégiques pour la prochaine phase lesquelles porteront sur l'accélération de la mise en œuvre des plans stratégiques nationaux, le renforcement de la coopération

GOUVERNANCE

Lancement du processus d'évaluation du code de transparence

La Commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques (CNTR) a achevé le 15 juillet 2026, à Brazzaville, les travaux de sensibilisation et de formation des points focaux organisés dans le cadre du lancement de l'Évaluation de l'application du Code de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques (ECTR 2025).

Cette rencontre, appuyée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), marque le démarrage officiel de la deuxième édition de cette évaluation, désormais entièrement numérisée. Le président de la CNTR, Joseph Mana Fouafoua, a rappelé que cette initiative s'inscrit dans la mise en œuvre de la loi organique n°10-2017 du 9 mars 2017 relative au Code de transparence et de responsabilité dans la gestion des fi-

régionale, l'amélioration des systèmes de surveillance et le maintien de l'engagement politique et financier, en vue d'une Afrique exempte de la peste des petits ruminants.

Philippe BANZ



Les officiels

nances publiques. Il a souligné que cette évaluation constitue un outil essentiel pour mesurer le niveau d'application du Code par les administrations et entités publiques, renforcer la gouvernance financière et consolider la confiance des citoyens, ainsi que des partenaires techniques et financiers. Représentant la représentante résidente du PNUD, Isidore Agbokou a salué cette démarche, estimant que la transparence, la redevabilité et l'intégrité dans la gestion des finances publiques sont des leviers indispensables du développement durable. Il a également mis en avant l'innovation introduite cette année avec une plateforme numérique destinée à améliorer la collecte, le traitement et la fiabilité des données. Durant deux jours, les points focaux désignés dans les ministères, institutions, collectivités

locales et établissements publics ont été formés à l'utilisation de cette plateforme numérique, qui servira à renseigner sur les informations relatives aux exercices budgétaires 2023, 2024 et 2025. Clôturant les travaux, Joseph Mana Fouafoua a rappelé que les points focaux deviennent désormais les principaux acteurs de la mise en œuvre de l'ECTR 2025, au sein de leurs administrations. Il a exhorté les participants à fournir des données fiables et sincères, afin de contribuer à une meilleure gouvernance des finances publiques. Il a ensuite déclaré officiellement clos les travaux de la formation, tout en invitant les administrations à accompagner pleinement ce processus au service de la transparence et du développement du Congo.

Darchevie KETTE BONAZEBI

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE DIRECTION DEPARTEMENT DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE DE BACONGO					
RECTIFICATIF A L'ANNONCE LEGALE N°/155/157//167/170					
AU LIEU DE:					
N°	N° de Réquisitions	Références Cadastres	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
07	N° 9052 du 04/08/24	Section: E, bloc: 63(ex 06), Pile 05(ex 01), Sup: 278,11 m²	04, Avenue Mapira Albert	Baongo	MOMBOULI EBAMA Prince Hérauld
LIRE:					
N°	N° de Réquisitions	Références Cadastres	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
07	N° 9175 du 01/10/24	Section: E, bloc: 63(ex 06), Pile 05(ex 01), Sup: 278,11 m²	04, Avenue Mapira Albert	Baongo	MOMBOULI EBAMA Prince Hérauld
AU LIEU DE:					
N°	N° de Réquisitions	Références Cadastres	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
45	N° 7387 du 24/05/23	Section AP, bloc: 107; Pile:8; Sup: 648,90 m²	8, Rue Bakouma Roger	Mfilou	NGANGA Joseph
LIRE:					
N°	N° de Réquisitions	Références Cadastres	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
45	N° 7387 du 24/05/23	Section AP, bloc: 107; Pile: 8; Sup: 648,90 m²	8, Rue Bakouma Roger	Mfilou	Succession MOUNGALA IKOUNGA Emmanuel
AU LIEU DE:					
N°	N° de Réquisitions	Références Cadastres	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
13	N° 9693 du 04/08/25	Section : G, bloc :134, Pile :3 bis, Sup 175,39, m²	66, rue Nganga Lingolo/ ex rue Jules grevy	Baongo	BOTOKOU MOKOUMOU née TOKABEKA Marie Josée
LIRE:					
N°	N° de Réquisitions	Références Cadastres	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
13	N° 9267 du 13/01/25	Section : G, bloc :134, Pile :3 bis, Sup 175,39, m²	66, rue Nganga Lingolo/ ex rue Jules grevy	Baongo	BOTOKOU MOKOUMOU née TOKABEKA Marie Josée
AU LIEU DE:					
N°	N° de Réquisitions	Références Cadastres	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
13	N° 9693 du 04/08/25	Section : G, bloc :134, Pile :3 bis, Sup 175,39, m²	66, rue Nganga Lingolo/ ex rue Jules grevy	Baongo	BOTOKOU MOKOUMOU née TOKABEKA Marie Josée
LIRE:					
N°	N° de Réquisitions	Références Cadastres	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
13	N° 9267 du 13/01/25	Section : G, bloc :134, Pile :3 bis, Sup 175,39, m²	66, rue Nganga Lingolo/ ex rue Jules grevy	Baongo	BOTOKOU MOKOUMOU née TOKABEKA Marie Josée
AU LIEU DE:					
N°	N° de Réquisitions	Références Cadastres	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
37	N° 9776 du 03/09/25	Section: AR3, bloc :91, Pile 220,221 et 223, Sup 1053, 15 m²	Avenue de l'OMS (quartier Poto-poto Djoué)	Madibou	LA FORET NZALAKANDA Marie-Lyse-Géraldine
LIRE:					
N°	N° de Réquisitions	Références Cadastres	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
37	N° 9776 du 03/09/25	Section : AR3, bloc :91, Pile 220,221 et 223, Sup 1053, 15 m²	Avenue de l'OMS (quartier Poto-poto Djoué)	Madibou	de LA FORET NZALAKANDA Marie-Lyse-Géraldine
AU LIEU DE:					
N°	N° de Réquisitions	Références Cadastres	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
26	N° 9177 du 19/11/2024	Section :F, bloc:153 ; Pile:2 ; Sup : 276,01 m²	154 bis Rue Nkéoua Joseph	Baongo	ONDZE Jacques Trésor
LIRE:					
N°	N° de Réquisitions	Références Cadastres	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
26	N° 10083 du27/01/2026	Section :F, bloc:153 ; Pile:2 ; Sup : 276,01 m²	154 bis Rue Nkéoua Joseph	Baongo	ONDZE Jacques Trésor
AU LIEU DE:					
N°	N° de Réquisitions	Références Cadastres	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
08	N° 9157 du 11/11/24	Section: G, bloc: 127(ex 61a), Pile :1, Sup: 217,92 m²	64, Rue Mafouta Sébastien (ex rue Jean Bart)	Baongo	IKUZWE FILDAWUS
LIRE:					
N°	N° de Réquisitions	Références Cadastres	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
08	N° 9192 du 08/10/24	Section : G, bloc: 127(ex 61a), Pile :1, Sup: 217,92 m²	64, Rue Mafouta Sébastien (ex rue Jean Bart)	Baongo	IKUZWE FILDAWUS
Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière					
Fait à Brazzaville, le 23 Juillet 2026					
Pour l'Insertion légale Le chef de Bureau Aimé Carl Stédy DIATOU					



MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN,
DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

PROJET D'HARMONISATION ET D'AMELIORATION DES STATISTIQUES EN
AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE - SERIE DE PROJETS N°2 (HISWACA - SOP 2)
UNITE DE GESTION DU PROJET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS N°055 /HISWACA /26
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL ÉCONOMISTE, SPECIALISTE EN MICRO/MACROECO-
NOMIE POUR ASSURER LA FORMATION AU CENTRE NATIONAL DE FORMATION EN STATISTIQUE, DEMOGRA-
PHIE ET PLANIFICATION (CNFSDP)**

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement additionnel de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour la mise en œuvre des activités du «Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA)», et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant: «recrutement d'un consultant individuel économiste, spécialiste en micro / macroéconomie pour assurer la formation au centre national de formation en statistique, démographie et planification (CNFSDP)».

2. Le consultant économiste, spécialiste en micro / macroéconomie aura pour missions principales:

- Assurer les enseignements en microéconomie, macroéconomie et analyse économique;
- Contribuer au développement de la filière ASEP (Analyse des Statistiques Économiques et Financières);
- Former les étudiants à l'analyse économique quantitative;
- Encadrer les projets et mémoires en analyse économique;
- Mener des recherches en économie appliquée;
- Fournir une expertise économique auprès des institutions nationales.

3. Profil Requis

3.1 Formation et Diplômes

- Doctorat (PhD) en Sciences Économiques (fortement souhaité);

- Ou Master en Économie avec minimum 3 ans d'expérience d'enseignement;
- Qualification CAMES souhaitable;
- Formation complémentaire en méthodes quantitatives serait un atout.

3.2 Expérience Professionnelle

- Minimum 2 ans d'enseignement supérieur en économie (requis);
- Expérience en analyse économique appliquée ;
- Expérience de recherche en économie (publications, communications);
- Expérience en expertise économique serait un atout.

3.3 Compétences Techniques

- Solide formation théorique en microéconomie et macroéconomie;
- Maîtrise de l'analyse économique quantitative.
- Bonne maîtrise d'Excel pour l'analyse économique.
- Connaissance de STATA et/ou R (atout).
- Connaissance de la comptabilité nationale (SCN 2008, ERETES).
- Compréhension des enjeux économiques du Congo et de l'Afrique Centrale.

3.4 Compétences Pédagogiques

- Capacité à enseigner des concepts économiques complexes de manière accessible;

- Aptitude à lier théorie économique et réalités empiriques;
- Maîtrise des études de cas et applications pratiques.

4. Composition du dossier

Le dossier de candidature doit comprendre:

- une lettre de motivation;
- un curriculum vitae daté et signé;
- les copies des diplômes.

5. L'Unité de gestion du projet HISWACA invite les consultants individuels à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants individuels intéressés doivent fournir les informations sur leur qualifications et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations.

6. La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) de la Banque mondiale (version de juillet 2016, révisée en novembre 2017, août 2018, septembre 2023 et septembre 2025).

7. Les consultants peuvent obtenir les termes de références de la mission par courriel à l'adresse : recrutementhiswaca@gmail.com / ugp@hiswaca-congo.org, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures (heures locales) du lundi au vendredi.

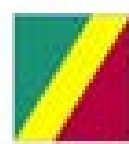
8. Les manifestations d'intérêts doivent être écrites en langue française et être déposées à l'adresse ci-dessous ou envoyées par courriel au plus tard le mardi 18 août 2026 (à minuit, heure locale) et porter clairement la mention «recrutement d'un consultant statisticien, spécialiste en économétrie pour assurer la formation au centre national de formation en statistique, démographie et planification (CNFSDP)».

9. L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est: projet HISWACA, Centre d'Affaires des Tours Jumelles de Mpila, 12^e étage, Porte 1204; Tél: (+242) 06 157 01 01, E-mail: recrutementhiswaca@gmail.com / ugp@hiswaca-congo.org

Fait à Brazzaville, le 04 août 2026

Le Coordonnateur

Patrick Valery ALAKOUA



MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN,
DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

PROJET D'HARMONISATION ET D'AMELIORATION DES STATISTIQUES EN AFRIQUE
DE L'OUEST ET DU CENTRE - SERIE DE PROJETS N°2 (HISWACA - SOP 2)
UNITE DE GESTION DU PROJET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS N°056 /HISWACA /26
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL STATISTICIEN,
SPECIALISTE EN PLANIFICATION OU PLANIFICATEUR POUR ASSURER LA FORMATION AU CENTRE
NATIONAL DE FORMATION EN STATISTIQUE, DEMOGRAPHIE ET PLANIFICATION (CNFSDP)**

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement additionnel de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour la mise en œuvre des activités du «Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA)», et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant: «recrutement d'un consultant individuel statisticien en planification ou planificateur pour assurer la formation au centre national de formation en statistique, démographie et planification (CNFSDP)».

2. Le consultant statisticien spécialiste en planification aura pour missions principales :

- Assurer les enseignements en planification, méthodes quantitatives de planification et statistiques de développement;
- Former les étudiants de la filière PSGP (Planification Stratégique et Gestion de Projets);
- Développer l'expertise du CNFSDP en planification ;
- Encadrer les recherches en planification quantitative et évaluation de politiques
- Contribuer à l'expertise statistique auprès des structures de planification nationales.

3- Profil Requis

3.1 Formation et Diplômes

- Doctorat en Statistique, Planification, Économie Quantitative, ou domaine connexe (fortement souhaité);
- Ou Master en Statistique/Planification avec minimum 3 ans d'expérience;
- Formation complémentaire en planification du développement appréciée.

3.2 Expérience Professionnelle:

- Minimum 2 ans d'enseignement en statistique ou planification;
- Expérience en analyse de données d'enquêtes et de recensements;
- Expérience en S&E statistique de projets/programmes;
- Expérience avec les structures de planification nationale.

3.3 Compétences Techniques

- Maîtrise de la planification stratégique et de la gestion axée sur les résultats;
- Maîtrise des méthodes statistiques pour la planification;
- Excellente maîtrise de STATA et R (requis);
- Maîtrise d'Excel pour les tableaux de bord et indicateurs;
- Connaissance des logiciels de S&E (DHIS2, DevInfo, CS-Pro);
- Compétences en SIG (QGIS, ArcGIS) pour planification territoriale;
- Connaissance des bases de données et SQL;
- Connaissance du cadre des ODD et des systèmes statis-

tiques nationaux;

- Connaissance du budget-programme (atout).

4. Composition du dossier

Le dossier de candidature doit comprendre:

- une lettre de motivation;
- un curriculum vitae daté et signé;
- les copies des diplômes.

5. L'Unité de gestion du projet HISWACA invite les consultants individuels à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants individuels intéressés doivent fournir les informations sur leur qualifications et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations.

6. La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) de la Banque mondiale (version de juillet 2016, révisée en novembre 2017, août 2018, septembre 2023 et septembre 2025).

7. Les consultants peuvent obtenir les termes de références de la mission par courriel à l'adresse: recrutementhiswaca@gmail.com / ugp@hiswaca-congo.org, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures (heures locales) du lundi au vendredi.

8. Les manifestations d'intérêts doivent être écrites en langue française et être déposées à l'adresse ci-dessous ou envoyées par courriel au plus tard le **mardi 18 août 2026 (à minuit, heure locale)** et porter clairement la mention «**recrutement d'un consultant statisticien, spécialiste en économétrie pour assurer la formation au centre national de formation en statistique, démographie et planification (CNFSDP)**».

9. L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est : projet HISWACA, Centre d'Affaires des Tours Jumelles de Mpila, 12^{ème} étage, Porte 1204; Tél: (+242) 06 157 01 01, E-mail: recrutementhiswaca@gmail.com / ugp@hiswaca-congo.org

Fait à Brazzaville, le 04 août 2026

Le Coordonnateur

Patrick Valery ALAKOUA

SANTE

Le PNUD participe à la transformation numérique du système de santé congolais

La Représentante résidente du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Adama-Dian Barry a remis un important lot de matériel informatique au ministre de la Santé et de la Population, Jean Rosaire Ibara, vendredi 17 juillet 2026, à Brazzaville. Ce matériel est destiné à améliorer la gestion des médicaments et des produits de santé dans le pays.



Pendant la remise du don

Ce don, financé dans le cadre du partenariat entre le Gouvernement congolais, le Fonds mondial et le PNUD, comprend 110 tablettes numériques, 55 ordinateurs portables, deux imprimantes, ainsi que deux plateformes numériques dédiées au Programme national de lutte contre le VIH/Sida (PNLS) et au Programme national de lutte contre la tuberculose (PNLT). D'une valeur de 49 040 512 francs CFA, ces équipements seront déployés dans les directions départementales, les formations sanitaires, ainsi que les districts sanitaires. Dans son allocution, Adama-Dian Barry a souligné que cette remise dépasse largement la remise d'équipements informatiques, elle consacre une nouvelle gouvernance sanitaire fondée sur les données, l'anticipation et la transparence, afin de garantir aux Congolais un accès continu à des médicaments et produits de santé de qualité. Pour la représentante du PNUD, ces outils permettront de renforcer considérablement les capacités

du système national de santé. Les tablettes faciliteront la collecte et la transmission en temps réel des données sur les stocks de médicaments, tout en permettant de détecter rapidement les risques de rupture ou la présence de produits périmés. Les ordinateurs amélioreront quant à eux l'analyse des informations et l'aide à la décision, tandis que les plateformes numériques offriront une meilleure visibilité internationale aux programmes nationaux de lutte contre le VIH/Sida et la tuberculose, favorisant le partage des bonnes pratiques et la transparence. Adama-Dian Barry a également mis en avant les progrès déjà enregistrés grâce au système électronique intégré de gestion logistique (e-LMIS). À ce jour, 54 sites pilotes sur les 92 prévus sont opérationnels. Plus de 120 professionnels de santé ont été formés et 30 tuteurs nationaux accompagnent les utilisateurs sur le terrain. Une avancée qui traduit, selon elle, le passage progressif d'une gestion réactive à une gestion proactive

de la chaîne d'approvisionnement des produits de santé. La diplomate onusienne a salué le leadership du ministre de la Santé dans la conduite de cette réforme, ainsi que la vision du Président de la République en faveur de la numérisation du système national de santé. Elle a réaffirmé l'engagement de son institution à poursuivre son accompagnement au Congo dans le renforcement de la gouvernance sanitaire, la digitalisation des services publics et l'amélioration de l'accès aux soins. Les bénéficiaires ont remercié le PNUD, le Fonds mondial et tous les partenaires techniques et financiers pour cet appui. Ils ont assuré que ces équipements seront utilisés avec responsabilité, afin d'améliorer la disponibilité des médicaments, la qualité des données sanitaires et, à terme, les conditions de prise en charge des populations sur l'ensemble du territoire national.

Gaule D'AMBERT

INSERTION SOCIALE

Une seconde chance pour les ex-détenus mineurs

L'ONG Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT Congo) a lancé jeudi 17 juillet 2026, à Brazzaville, une campagne de placement de 54 ex-détenus mineurs dans des ateliers et centres de formation professionnelle. Cette initiative, présentée par le président de l'ACAT Congo, Christian Loubassou, vise à favoriser la réinsertion sociale et professionnelle de ces jeunes, afin de prévenir la récurrence.



Christian Loubassou

La campagne concerne six localités: Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Ouessou, Sibiti et Mouyondzi. Selon Christian Loubassou, les ex-détenus mineurs rencontrent de nombreuses difficultés après leur libération, notamment le chômage, le manque de formation professionnelle, le rejet familial et les difficultés d'intégration sociale. «La réinsertion des ex-détenus mineurs est un grand défi pour nos communautés, si nous voulons vivre en sécurité», a-t-il souligné, estimant que l'apprentissage d'un métier constitue un moyen efficace de réduire les risques de récurrence. Les 54 bénéficiaires ont été sélectionnés sur la base de plusieurs critères, dont leur motivation, leur engagement et le soutien de leurs parents. Ils ont également été associés

au choix de leurs filières de formation. Les métiers retenus comprennent notamment la mécanique, la soudure, la cou-

exigences de certains parents concernant la prise en charge du transport et des repas, ainsi que l'absentéisme de quelques bénéficiaires. Il a insisté sur la responsabilité partagée des familles, des maîtres-artisans et des jeunes pour assurer la réussite de cette initiative. La cérémonie a été marquée par la signature symbolique de conventions avec plusieurs maîtres-artisans qui se sont engagés à accueillir et à encadrer les jeunes durant leur apprentissage. À travers cette campagne, l'ACAT Congo entend offrir une seconde chance aux ex-détenus mineurs et contribuer à leur



Une vue de l'assistance pendant le lancement de la campagne

ture, la coiffure, la conduite, la menuiserie, etc. Le président de l'ACAT Congo a relevé plusieurs difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet, notamment les

insertion durable dans la société, tout en renforçant la lutte contre la récurrence.

Darcheive KETTE BONAZEBI

MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITÉ FONCIÈRE ET DOMANIALE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES ET DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE INTERDÉPARTEMENTAL
NIARI – BOUENZA – LEKOU MOU DE DOLISIE

RÉPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

ANNONCE LEGALE N°001/2026/MFBPP/DGID/ DEFFD/DDIDN/BCHPF/NBL/DOLISIE. -

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur, Chef de bureau de la conservation des hypothèques et de la propriété foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours. Cette procédure concerne les Immeubles suivants:

N°	N° de réquisitions	Références cadastrales				Quartiers/Lieux	Arrondissements/Sous-Préfecture	Départements	Requérants
01	5211 du 18/09/2024	Pile : Terrain agro-pastor.	Bloc : /	Section : /	Sup : 01 ha 01 a 90 ca soit 10.190, 01 m²	TALANGAI / MVOUMBA	COMMUNE DE SIBITI	LEKOU MOU	ONGOTTO Jacques
02	5029 du 20/03/2024	Pile : Terres rurales	Bloc : /	Section : /	Sup : 6.321 ha 54 a 34 ca soit 632.154,00 m²	YENEGANOU et MOUK. YAM	SOUS-PREFECTURE DE MAKABANA	NIARI	SOCIETE ANACARDIE DU CONGO (ANACO)
03	5488 du 27/02/2026	Pile : Domaine	Bloc : /	Section : /	Sup : 02 ha soit 20.000,00 m²	VILLAGE MANDOU 3	SOUS-PREFECTURE DE MADINGOU	BOUENZA	TCHIBINDAT O'neil Jijyer
04	5351 du 07/07/2025	Pile : 05	Bloc : 01	Section : M4	Sup : 400,00 m²	LISSANGA MBOUNDA	ARRONDISSEMENT N° 2	NIARI	SAFOU Oruch Audrey Elie
05	4813 du 14/06/2023	Pile : 02	Bloc : 50	Section : E	Sup : 400,00 m²	PETIT ZANAGA	ARRONDISSEMENT N° 2	NIARI	ITOUA IKASSI Bruno Richard
06	5471 du 09/02/2026	Pile : 01	Bloc : /	Section : K	Sup : 400,00 m²	GAIA (MOUPEPE)	ARRONDISSEMENT N° 2	NIARI	MOUAYA TSIBA Cyriaque Anouk
07	4702 du 28/12/2022	Pile : 01	Bloc : 75 bis	Section : L 1	Sup : 440,00 m²	LISSANGA	ARRONDISSEMENT N° 2	NIARI	Mme SATI née LOUA MABIKA Irmine Zacharie
08	5363 du 25/07/2025	Piles : 08 & 09	Bloc : 53	Section : E	Sup : 749,21 m²	SOULOUKA	COMMUNE DE NKAYI	BOUENZA	Enfants BOUCKOULOU Mauly Des Lor Gracel
09	4524 du 02/06/2022	Piles : 04, 05, 06 et 07	Bloc : 08	Section : A2	Sup : 2.000,00 m²	MONT TELE /Quartier MATIBI	COMMUNE DE SIBITI	LEKOU MOU	MATOU MONA Destré Brel Geoffroy (
10	5603 du 21/04/2026	Piles : 08	Bloc : 06	Section : A	Sup : 487,00 m²	BALOU MOU	ARRONDISSEMENT N° 1	NIARI	KONATE Brante
11	5633 du 28/05/2026	Pile : 52, 53, 54, et 54 bis	Bloc : /	Section : H	Sup : 105.20,49 m² soit 1ha 05 a 20 ca	CENTRE-VILLE	ARRONDISSEMENT N° 2 (YOU LOU POUNGUI)	NIARI	BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (BEAC)
12	5472 du 10/02/2026	Pile : 06	Bloc : 07qter	Section : R	Sup : 500,00 m²	MANGANDZI 2	ARRONDISSEMENT N° 2	NIARI	MBIMI BANGUELI Herjomax
13	5467 du 03/02/2026	Pile : 10	Bloc : 42	Section : N 1	Sup : 329,00 m²	TAHITI	ARRONDISSEMENT N° 1	NIARI	GOMARDEAUX Mamie Lise Dynelle
14	5481 du 18/02/2026	Pile : 06	Bloc : 01	Section : S	Sup : 400,00 m²	TSILA (KINGUEBE)	ARRONDISSEMENT N° 2	NIARI	NGUIMBI Innocent Desnhat
15	5455 du 16/01/2026	Piles : /	Bloc : /	Section : /	Sup : 204.017,00 m² soit 20 ha 40 a 17 ca	MAFOUBOU	SOUS-PREFECTURE de LOUVAKOU	NIARI	BANZOULOU Joseph
16	5480 du 18/02/2026	Piles : Zone non lotie	Bloc : /	Section : /	Sup : 500.000,00 m² soit 50 ha 00 a 00 ca	VILLAGE (BATEKE)	SOUS-PREFECTURE de LOUVAKOU	NIARI	NSIMBA BAZINGANA Aude Richarmelie
17	5612 du 23/04/2026	Pile : 875	Bloc : 92	Section : A 1	Sup : 750,00 m²	CITE EMERAUDE	SOUS-PREFECTURE de LOUVAKOU	NIARI	PACKAT Fred Marc Anthony
18	5613 du 23/04/2026	Pile : 873	Bloc : 92	Section : A 1	Sup : 750,00 m²	CITE EMERAUDE	SOUS-PREFECTURE de LOUVAKOU	NIARI	PACKAT Luca Martien
19	5611 du 23/04/2026	Pile : 874	Bloc : 92	Section : A 1	Sup : 750,00 m²	CITE EMERAUDE	SOUS-PREFECTURE de LOUVAKOU	NIARI	PACKAT Ange Bimack
20	5608 du 23/04/2026	Pile : 872	Bloc : 92	Section : A 1	Sup : 750,00 m²	CITE EMERAUDE	SOUS-PREFECTURE de LOUVAKOU	NIARI	MPASSY OUMBA Nola Pacelli
21	5610 du 23/04/2026	Pile : 871	Bloc : 92	Section : A 1	Sup : 750,00 m²	CITE EMERAUDE	SOUS-PREFECTURE de LOUVAKOU	NIARI	PACKAT Victorine Charlene
22	5609 du 23/04/2026	Pile : 876	Bloc : 92	Section : A 1	Sup : 750,00 m²	CITE EMERAUDE	SOUS-PREFECTURE de LOUVAKOU	NIARI	PACKAT Christopher Uviche
23	5387 du 17/09/2025	Pile : 06	Bloc : 43	Section : M 4	Sup : 400,00 m²	LISSANGA (MBOUNDA)	ARRONDISSEMENT N° 2	NIARI	KOUYINGANA Pierre André
24	2481 du 30/10/2024	Pile : 04	Bloc : 07	Section : M 4	Sup : 400,00 m²	LISSANGA (MBOUNDA)	ARRONDISSEMENT N° 2	NIARI	MOUMBELE God Love Hercy
25	2480 du 30/10/2014	Pile : 03	Bloc : 07	Section : M 4	Sup : 400,00 m²	LISSANGA (MBOUNDA)	ARRONDISSEMENT N° 2	NIARI	NKAMA NGOU LOU Hergast
26	5426 du 25/11/2025	Pile : 387	Bloc : /	Section : D	Sup : 400,00 m²	BAS FLEURY	ARRONDISSEMENT N° 2	NIARI	Mme IEMBO Rose
27	5494 du 11/03/2026	Pile : 10	Bloc : 58	Section : I	Sup : 360,00 m²	BACONGO	ARRONDISSEMENT N° 1	NIARI	NIMI Baron Maurel
28	5495 du 11/03/2026	Pile : 11	Bloc : 58	Section : I	Sup : 230,00 m²	BACONGO	ARRONDISSEMENT N° 1	NIARI	NIMI Baron Maurel
29	5502 du 31/03/2025	Pile : 01	Bloc : 04	Section : L	Sup : 400,00 m²	LISSANGA	ARRONDISSEMENT N° 2	NIARI	ASSOULA KOMBILA Guénolé Régis
30	5453 du 16/01/2026	Pile : 10	Bloc : 01	Section : A B	Sup : 500,00 m2	KM7 (VILLAGE KIMBAMBA_T)	SOUS-PREFECTURE de LOUVAKOU	NIARI	Enfants NGOUNGOU
31	5617 du 04/05/2026	Pile : 03	Bloc : /	Section : E	Sup : 500,00 m²	KIPANZOU	CIRCONSCRIPTION FONCIERE DE BOUANS	BOUENZA	DACKO Rufin
32	5601 du 13/04/2026	Pile : /	Bloc : /	Section : /	Sup : 8000,00 m² soit 8ha00a00ca	MATSENDE	SOUS-PREFECTURE DE LOUVAKOU	NIARI	MOUANDA Predini Merveille
33	5461 du 20/01/2026	Pile : 12	Bloc : 03	Section : K	Sup : 500,00 m²	YOKA NGASSI	CIRCONSCRIPTION FONCIERE N°1 MOUANA-NT	BOUENZA	GAMPIKA Romain Hugues
34	5359 du 24/07/2025	Pile : 06 et 07	Bloc : 17bis	Section : B	Sup : 1030,00 m²	CAPABLE	CIRCONSCRIPTION FONCIERE DE MADINGOU	BOUENZA	SUCCESSION MBOUNGOU Albert
35	5454 du 16/01/2026	Pile : 1	Bloc : 19	Section : AB	Sup : 625,00 m²	VILLAGE KIBAMBA-TSETI	SOUS-PREFECTURE DE LOUVAKOU	NIARI	Mme. NGOU BANGYOI Ornella épouse MOUHASSA
36	5629 du 18/05/2026	Pile : 1 et 2	Bloc : 72	Section : F	Sup : 560,00 m²	28, rue MOUKOLO MBOUMBA	CIRCONSCRIPTION FONC. N°2 SOULOUKA	BOUENZA	BOUKIRA Nacissime
37	5462 du 23/01/2026	Pile : 7 et 8	Bloc : 01	Section : L2	Sup : 800,00 m²	LISSANGA	ARRONDISSEMENT N°2	NIARI	TSENGUI KAMA Marcelle Exaucée
38	3347 du 29/01/2025	Pile : 03	Bloc : 8	Section : E	Sup : 400,00m²	PETIT ZANAGA	Arrondissement n° 2	NIARI	THIBAUT Virgila Reine Celeste et THIBAUT N'DONA Gertie Ruth
39	5292 du 29/01/2025	Pile : 02	Bloc : 24	Section : I	Sup : 351,00m²	BACONGO	ARRONDISSEMENT N°1	NIARI	NGOMA Guy Antoine
40	4375 du 14/12/2021	Pile : 01 à 10	Bloc : 80	Section : C	Sup : 5000,00 m2	DAKAR (NKANZI)	CIRCONSCRIPTION FONCIERE DE MADINGOU	BOUENZA	MAKAYA BOUEYA DZEMBET
41	2573 du 15/01/2015	Pile : 218	Bloc : 03	Section : B	Sup : 719,27m²	CENTRE-VILLE	ARRONDISSEMENT N°2	NIARI	Mme KITSOUKOU née KEBISSILA Armande Milène
42	5619 du 08/05/2026	Pile : 137	Bloc : 16	Section : L3	Sup : 400,00m²	MBOUNDA (PEMBE Suzanne)	ARRONDISSEMENT N°2	NIARI	LEPAMA Guerdel
43	5306 du 28/02/2025	Pile : /	Bloc : /	Section : /	Sup : 10.000,00m² soit 1ha00a00ca	VILLAGE MATSENDE	SOUS-PREFECTURE DE LOUVAKOU	NIARI	BADIA Feezer Titine
44	5126 du 21/06/2024	Pile : Domaine	Bloc : /	Section : /	Sup : 10.000,00m² soit 1ha00a00ca	VILLAGE MATSENDE	SOUS-PREFECTURE DE LOUVAKOU	NIARI	NZABA DIASSONAMA Simplicie
45	5645 du 17/06/2026	Pile : 09	Bloc : /	Section : C	Sup : 654,31m2	BOUANS	CIRCONSCRIPTION FONCIERE DE BOUANS	BOUENZA	LES TEMOINS DE JEHOVAH
46	5436 du 11/12/2025	Pile : ZONE NON LOTIE	Bloc : /	Section : AB	Sup : 116.836,00m² soit 11ha68a36ca	MOUKONGO (LEPROSERIE)	SOUS-PREFECTURE DE LOUVAKOU	NIARI	CHRISTIANISME PROPHETIQUE EN AFRIQUE (OPPOSITION)
47	5499 du 20/03/2026	Pile : 04	Bloc : 88	Section : I	Sup : 332,62 m²	BACONGO	ARRONDISSEMENT N° 01	NIARI	TOUTI MAYENGO Reine Charly
48	5427 du 04/12/2025	Pile : /	Bloc : /	Section : B	Sup : 757,50 m²	LOUMONG	COMMUNE DE SIBITI	LEKOU MOU	YANDOKA Emile Franck
49	5631 du 26/05/2026	Pile : /	Bloc : /	Section : /	Sup : 7119,00 m²	LES BANDAS	SOUS-PREFECTURE DE LOUVAKOU	NIARI	Mme BOLEMAS née KENGUE POKO Marie Martial Félicité
50	4106 du 18/02/2021	Pile : 165 et 166	Bloc : 100	Section : L3	Sup : 800,00m²	MBOUNDA	ARRONDISSEMENT N°2	NIARI	BADIABO ZAYOKA Mireille Carine

Au-delà de deux (02) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera recevable. (Art, 26 de la loi 17/2000 portant régime de la Propriété Foncière).

Dolisie. le 28 juillet 2026

Pour insertion légale

Vincent BASSINGOUNINA

Inspecteur Principal des Impôts

REMERCIEMENTS



Le colonel Sturge Martial BOKOUAKA remercie les parents, amis et connaissances en général, et les frères d'arme, en particulier, pour votre marque de soutien et de compassion à son égard, lors du décès de ma mère Jacqueline NDAMA, survenu

le 8 juillet 2026, à Brazzaville.

Elle a été inhumée le 23 juillet 2026, au cimetière privé Bouka de Kintélé.

Prière de trouver ici l'expression de ma profonde gratitude.

Que son âme repose en paix

OMOA CONGO SARLU
Société Anonyme
Au capital de 10.000.000 de francs CFA Siege
social: Avenue Auxence Ickonga
Brazzaville
République du Congo
RCCM: CG BZV 01 2007 B13 00123

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 15 mai 2026, enregistré le 24 juin 2026 à Brazzaville, au Bureau des Enregistrement et des Timbres Poto-poto, sous le numéro 3746, folio 112/1, l'Associé Unique de la Société a
- Approuvé les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Renouvelé le mandat de gérance de Monsieur Bart Jan L. WILLEMS pour une durée de quatre (04) ans renouvelables.

Dépôt dudit procès-verbal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville en date du 17 juillet 2026, sous le numéro CG-BZV-01 -2026-D-00704

Pour avis,
L'Associé Unique

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale,
d'action sociale et d'opinion, s'inspirant
de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale
des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:
Mgr Abel LILUALA,
Archevêque de Pointe-Noire

Vice-Président
Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA

Rédacteur en chef: Cyr Arnel YABBAT- NGO
Tel: (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Secrétaire de rédaction:
Guy-Saturnin MAHOUNGOU
06 671 72 20 / 05 575.66.20

Infographisme: Atelier: La Semaine Africaine
Service Commercial: Brazzaville:
Tél.: 06.660.75.86

Pointe-Noire: Chef de bureau
Véran Carrhol YANGA
05 6977554 / 06 6682472

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05
E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet:
www.lasemaineafricaine.info.

SECURITE PRESIDENTIELLE

La DGSP renforce l'identité de ses grandes formations

La Direction générale de la Sécurité présidentielle (DGSP) a organisé le 31 juillet à la résidence de Mpila, la cérémonie officielle de remise des étendards à ses quatre grandes formations. Présidée par le Directeur général de la Sécurité présidentielle, le général Serges Oboa, cette manifestation a réuni les responsables militaires, les officiers, les sous-officiers, les militaires du rang, ainsi que le personnel civil de ce corps spécialisé.

La cérémonie s'est déroulée en deux temps: le rituel de remise des étendards, suivi d'une parade. Les emblèmes ont été remis au Centre de formation militaire d'Ignié (CFMI), à la Direction de la Protection (DP), à la Direction des Forces spéciales (DFS) et au Groupement des missions spéciales (GMS). Dans son mot de circonstance, le commandant du Centre de formation militaire d'Igné, le colonel Cyril Kouakou, a indiqué que cette cérémonie revêtait une importance par-



Le général Serges Oboa remettant l'un des étendards

ticulière dans la vie de la DGSP. Selon lui, elle traduit les valeurs de discipline, de cohésion, de disponibilité et de professionnalisme qui caractérisent cette force chargée d'assurer la protection du président de la République et la sécurité autour de lui.

Procédant à la remise des étendards, le général Serges Oboa a rappelé aux commandants des grandes formations la responsabilité qui leur incombe désormais. «Vous en serez désormais les dépositaires. Vous répondrez de leur honneur, de leurs traditions et surtout de leur conservation», a-t-il déclaré, soulignant que ces emblèmes constituent des symboles

d'autorité, de fidélité et d'engagement.

La cérémonie s'est achevée par une parade militaire des différentes unités, marquée par une démonstration de discipline et de rigueur. À travers cette remise d'étendards, la Direction générale de la Sécurité présidentielle réaffirme sa volonté de préserver les traditions militaires, de renforcer l'esprit de corps et de consolider les valeurs de loyauté, d'honneur et de professionnalisme qui guident l'action quotidienne de ses grandes formations au service de la République.

Darchevie
KETTE BONAZEBI



Jean Jacques NKEH Lettre ouverte à son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO Président de la République du Congo

Congo pendant trente jours (Intérimaire); suite à la fuite du CMD (chef de mission Diplomatique), ceci-lors du sommet de sécurité ayant eu lieu à Yaoundé du 05 Février au 05 Mars 1999. Pour ne parler que de ce peu-là Excellence Monsieur le Président de la République, est-ce vraiment moi qui devrais être noyer de cette façon dans les moqueries? avec tous ceux dont j'ai été victime: promesses, mensonges, haine de certaines personnalités autour de vous, m'endormant l'esprit avec des belles paroles mielleuses afin de mieux être vu par vous. Beaucoup trop de lettres écrites n'arrive jamais à accoster votre navire; D'où j'ai jugé bon de procéder de cette manière que je trouve logique afin de voir clair. Mes yeux sont actuellement une fenêtre ouverte sur l'âme;

Excellence Monsieur le Président de la République, Confus entre engagement, fougue et échec; Je pense qu'un gagnant est un rêveur qui n'abandonne jamais. J'ai aussi fini par comprendre que l'espoir est une bonne chose; peut-être même le médecin qu'il y a de mieux.

La seule valeur qui compte c'est votre loyauté, votre prise de décision et la pitié envers les opprimés.

L'amical entre désespoir et espoir est subtile; Par rapport à ma vision des choses, l'histoire devient un cercle mort où cha-

cun des oubliés cherche à se réveiller.

Excellence Monsieur le Président de la République, Toute beauté finie par fondre comme le temps; de juin 1997 à juin 2026, le ravin est très immense, et la plongée dans cet ombrage nuageux est fatale. Faites juste un petit signal qui fera de nous des véritables icônes dans nos diverses familles; Ceci changera nos modes de survies incarcérés dans une empire de mendicité volontaire et involontaire. Le TITANIC avait sombré certes, mais la propagation verbale prit place; Comme disait quelqu'une "Avec SASSOU" on ne perd rien.

Excellence Monsieur le Président de la République, Très obstiné et opiniâtre en ce grand homme que vous êtes, veuillez recevoir et acceptez toutes nos différentes salutations distinguées.

Brazzaville le, 05 Juin 2026
Votre fils
Jean Jacques NKEH
Ambassadeur de la Paix

Ne pouvant pas écrire à tous, j'adresse mes remerciements à: mon Epouse Madame NKEH née YOMBET Fortunée Sylvie et les enfants NKEH, pour les peines et réconfort; Mes Frères et Sœurs, pour les moqueries endurantes, Madame Antoine SASSOU, Madame Claudia SASSOU, Monsieur WAMBA

PRIX PLUM'ART-Z 2026

La culture congolaise a célébré ses bâtisseurs

La sixième édition des Prix Plum'Art-Z a réuni le 1^{er} août 2026, à l'école MAARIF de Brazzaville: écrivains, artistes plasticiens, critiques, universitaires et amoureux des lettres autour d'une conviction: l'avenir d'une nation se construit aussi dans ses livres. A travers cette cérémonie, les organisateurs ont voulu offrir un autre costume à la littérature congolaise d'expression française, en révélant les voix émergentes capables de renouveler l'imaginaire national.

Cette édition a distingué plusieurs catégories portant les noms des grandes figures des lettres congolaises: roman, conte, essai, meilleur lecteur, critique littéraire, nouvelle, prix théâtre, poésie, ainsi que deux sections consacrées aux arts plastiques. Elle a réaffirmé avec éclat que la culture demeure l'un des fondements essentiels de la mémoire collective et un puissant levier de construction nationale. Entre littérature, arts plastiques et musique, cette célébration a consacré des femmes et hommes dont l'engagement contribue à préserver et à enrichir le patrimoine culturel congolais.

«Le Prix littéraire que le comité d'organisation de l'association culturelle Plum'Art-Z pour la promotion des écrivains congolais à titre antithème (APECAA), par le biais de son promoteur décerné aujourd'hui, dépasse largement la simple reconnaissance des efforts des lauréats de chaque catégorie. Il récompense une vision partagée, une exigence esthétique adoptée, une originalité créatrice alarmante, mais aussi, le courage d'écrire de tous les lauréats qui ont participé massivement à cette édition. Le jury a accompli sa mission avec une rigueur absolue», a déclaré Frédéric Mahouél, le président du jury.

Pour Ulrich Bakoumissa Ngouani, le



Les lauréats éponymes posant avec les organisateurs

président du comité d'organisation, «le Prix Plum'Art-Z, dépasse désormais le simple cadre d'un concours littéraire. Nous ne récompensons pas seulement des œuvres. Nous célébrons une vision, une exigence esthétique, une originalité créatrice et le courage d'écrire». Aussi, a-t-il insisté sur la méthode ayant conduit aux délibérations. «Chaque œuvre a été examinée selon des critères exigeants: qualité de l'écriture, richesse de l'imaginaire, cohérence de la construction, innovation stylistique, profondeur humaine et portée sociale». Au-delà des trophées, l'appel a été lancé à toute la chaîne du livre: éditeurs, libraires, institutions, mécènes et lecteurs sont invités à faire de la culture un véritable levier de développement et de cohésion sociale.

La sixième édition de Plum'Art-Z s'est imposée comme un véritable manifeste en faveur de la création. Dans un contexte où le livre, la recherche et les industries culturelles cherchent encore leur pleine reconnaissance, Plum'Art-Z, s'affirme progressivement comme une plateforme de légitimation des talents congolais. Loin du simple cérémonial protocolaire, cette édition

rappelle que les écrivains, artistes et chercheurs demeurent les gardiens d'une mémoire collective autant que les bâtisseurs d'un imaginaire national.

Liste des lauréats éponymes et ordinaires: catégories roman: Alphonse Chardin N'Kala: Exaucé Mayounga; Cherunelie Sambou; catégorie poésie: Léopold Pongui Pindy: Soleil Owélé; Mammy Oleba Peya; catégorie meilleur lecteur ou lectrice: Raymond Ankolé Bouta: God Bless Adzoumou; Sephora Mounzeo; catégorie théâtre: Florent Soni Zaou: Céraldie Mboko Mbambo; Denis Ndende; nouvelle Jessy Erwin Loemba: Mamadou Ousmane; Brice Moussayala; essai: Daniel Isaac Itoua: Bonheur Matoumona Kouza; Souleymane Tall; conte: Candice Sarah Yoka: Sainclair Mpouo; Bazi-mi Nkoua; critique littéraire: Fidèle Biakoro Pambou: Idrissa Maza; Jude Destiné Bamanissa; catégorie art plastique: Annabelle Bikouti (mineur); Gilberto Mboungou (mineur); Lionel Tsibanda (adulte); Emmanuel Joseph Tabou (adulte). Des prix spéciaux ont été également décernés.

Alain-Patrick MASSAMBA

BERNARD MACKIZA MET SES CARTES SUR TABLE : UN DEVOIR DE TRANSMETTRE POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Un livre-témoignage pour l'histoire du journalisme congolais

«Cartes sur table ou le devoir de transmettre» est un livre d'entretiens entre Bernard Mackiza, doyen de la presse congolaise et le journaliste à La Semaine Africaine, Viclaire Malonga. Plus qu'un simple témoignage, cet ouvrage constitue un véritable héritage intellectuel et professionnel laissé aux générations actuelles et futures des journalistes africains.



La couverture du livre

À 92 ans, Bernard Mackiza demeure l'une des figures les plus respectées du paysage médiatique congolais. Journaliste, communicateur, bâtisseur d'institutions et fervent défenseur d'une presse au service du développement, il a traversé plusieurs époques de l'histoire du Congo et de l'Afrique. Avec ce livre, il accomplit un geste rare: celui de transmettre son expérience, ses convictions et sa vision du métier de journaliste.

Une vision exigeante du journalisme africain

Dans un contexte où les défis auxquels fait face la presse sont nombreux, Bernard Mackiza rappelle avec force que le journalisme ne saurait se réduire à la recherche du sensationnel ou à la diffusion de rumeurs. Défenseur d'un journalisme authentiquement africain, il plaide depuis toujours pour une presse capable d'analyser les faits avec profondeur, d'éclairer

les citoyens et d'accompagner le développement du continent. «Cartes sur table ou le devoir de transmettre» est ainsi le récit d'une vie consacrée à l'information, mais aussi une réflexion sur l'avenir du journalisme. Au fil des entretiens, l'ancien directeur de publication de La Semaine Africaine invite les jeunes journalistes à exercer leur métier avec dignité, rigueur et responsabilité.

Un parcours exceptionnel au service des médias

Premier responsable laïc congolais de La Semaine Africaine pendant près de vingt ans, Bernard Mackiza a marqué l'histoire des médias au Congo. Premier récipiendaire congolais de l'Insigne d'Or de l'Union catholique internationale de la presse (UCIP), il a également été secrétaire de la Commission des moyens de communication sociale de

la Conférence épiscopale du Congo. Son engagement lui a permis de contribuer à la création de COMAFRIQUE (Communication Afrique), structure regroupant plusieurs initiatives médiatiques et éducatives. Journaliste complet, il a travaillé à Radio-Congo aux côtés de grandes figures comme Sylvain Bemba, avant de devenir correspondant de l'agence américaine UPI et collaborateur de l'Agence France-Presse (AFP). Il est également cofondateur du Forum des jeunes entreprises ainsi que de l'Union catholique africaine de la presse créée à Kigali en 1980.

Le journalisme comme moteur du développement

À l'occasion de ses 90 ans, Bernard Mackiza rappelait avec émotion son parcours et son attachement indéfectible au métier de journaliste: «Le journalisme est un excellent métier. C'est un métier qui conditionne le développement d'un pays. Et je suis certain que si les journalistes se forment, acquièrent la culture qu'il faut, ils auront contribué au développement du pays.»

Pour lui, l'information demeure un outil essentiel de transformation sociale.

Serge Armand ZANZALA, ancien journaliste à La Semaine Africaine

(A suivre)

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, Notaire

46. avenue William GUYNET, Immeuble Galerie marchande de l'ARC, 1^{er} Etage
Centre-ville - Brazzaville

E-mail: lockochantal68@gmail.com/BP: 1542/ 05 556 06 19/06 666 26 82
BRAZZAVILLE-REPUBLIQUE DU CONGO

«CULTURE PARC (Loisirs et Divertissements)»

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU) Au capital d'Un Million (1 000 000) de Francs CFA
Siège social : Quartier Poto-Poto (Rond-Point), Section PI, Bloc 60, Parcelle n° 1 Brazzaville (République du Congo)

CESSIONS DE PARTS SOCIALES - TRANSFORMATION EN SARLU REFORTE ET MISE A JOUR DES STATUTS

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, Notaire, portant statuts de la Société à Responsabilité Limitée dénommée «CULTURE PARC (Loisirs et Divertissements)», en date à Brazzaville, du vingt-neuf juillet deux mil vingt-cinq (29/07/2025), enregistré aux recettes des Impôts de la Plaine sous le folio 132/10 n°4101, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée (SARLU) au capital d'Un Million (1 000 000) de Francs CFA, immatriculée au RCCM n°CG-BZV-01-2025-B12-00198 du 1/08/2025.

Suivant Procès-Verbal de Décisions Collectives Extraordinaires en date à Brazzaville du sept janvier deux mil vingt-six (07/01/2026), enregistré EDT Plaine F0003/15 N 00083, les associés ont décidé :

- La cession intégrale des Cent (100) parts sociales détenues par Madame OKOYE ADJAVAGNI Sandra et Monsieur NDJOULOLO OLOBIAYEI Jimmy Conte au profit de la Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «MARIPOSA»;

La transformation corrélative de la Société à Responsabilité Limitée (SARLU) en Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU) ;

- La refonte complète des statuts de la société ;

- Le maintien de Madame OKOYE ADJAVAGNI Sandra dans les fonctions de Gérante.

Suivant Procès-Verbal de Décisions à caractère mixte de l'Associée Unique en date à Brazzaville du vingt-quatre avril deux mil vingt-six (24/04/2026), il a été décidé:

- Le transfert du siège social de la société; Ancien siège: 46, avenue William GUYNET, Immeuble Galerie Marchande de l'ARC 1^{er} étage, Centre-Ville, Brazzaville; Nouveau siège : Quartier Poto-Poto (Rond-Point), Section P1, Bloc 60, Parcelle n°1, Brazzaville;

- L'extension de l'objet social aux activités de production et diffusion de spectacles, gestion et accompagnement d'artistes, production audiovisuelle et digitale, conseil en communication et marketing, exploitation de services de restauration, organisation d'activités touristiques, location d'équipements événementiels et toutes activités connexes;

- La création d'une succursale à Pointe-Noire, Quartier Mpita Loya, sur les parcelles no 422, 423 et 424 (site ex Canal Olympia);

- La mise à jour corrélative des statuts sociaux.

Mentions modificatives ont été portées en conséquence au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le n° CG-BZV-01-2026-M-16690 du 17/06/2026.

Pour Avis

Me Chantal Josiane LOCKO-MAFINA

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT, Notaire

Rue Alfassa, 1^{er} étage immeuble «La Gourmandine», en face de l'hôtel Saphir, non loin de la pharmacie «Renand & Maat». Centre-ville, Brazzaville.

Tél: (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P: 15.244

E-mail: etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com

République du Congo

«SOCIETE JEEF»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Au Capital d'UN MILLION de FRANCS CFA

Siège Social: 74, rue Batéké, Poto-Poto, Brazzaville,

RCCM: CG-BZV-01-2015-B13-00441.

REPUBLIQUE DU CONGO.

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL, AMENDEMENT DES STATUTS ET POUVOIRS.

Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique de la Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «SOCIETE JEEF» en sigle S.J, en date à Brazzaville du 17 juin 2026, enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville le 09 juillet 2026, sous Folio 117/14, n°4934, deux résolutions ont été adoptées.

- 1- L'extension de l'objet social en y ajoutant: la restauration, l'hôtellerie et le gardiennage;
- 2- L'amendement des statuts au regard des modifications intervenues ainsi que les pouvoirs donnés à Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT pour faire tous dépôts et publications partout où besoin sera.

Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 09 juillet 2026, sous le numéro CG-BZV-01-2026-D-00648;

Mention Modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 09 juillet 2026, sous le numéro CG-BZV-01-2026-M-16979.

Fait à Brazzaville, le 29 juillet 2026

Pour avis,

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT,
Notaire

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO.MAFINA, NOTAIRE

46, Avenue William GUYNET Immeuble Galerie Marchande de l'ARC 1^{er} étage
Centre ville - Brazzaville
E-Mail: etudelockomafina68@gmail.com / BP: 1542/
Tél. : 05 556 06 19 1 06 666 26 82

BRAZZAVILLE- REPUBLIQUE DU CONGO AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE «N.B.K.Y. TRANSPORT»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital d'UN MILLION (1 000 000) de Francs CFA
Siège social : 79 bis, rue Kitengué, Arrondissement 2 Baongo
(République du Congo)

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du vingt-sept février deux mil vingt-six (27/02/2026), reçu par Maître **Chantal Josiane LOCKO-MAFINA**, Notaire, portant statuts d'une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «**N.B.K.Y. TRANSPORT**», enregistrés aux recettes des Impôts de Baongo, le quatre mars deux mil vingt-six (04/03/2026), sous **folio 039/034 n°1168**, il a été constitué une société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination: «**N.B.K.Y. TRANSPORT**»,

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Siège social: 79 bis, rue Kitengué, Arrondissement 2 Baongo (République du Congo)

Objet social:

Commerce de pièces détachées et d'accessoires automobiles.

Et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter le développement, à condition de ne pas en altérer le caractère.

Capital social : UN MILLION (1 000 000) de Francs CFA.

Immatriculation: La SARLU «**N.B.K.Y. TRANSPORT**» a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG-BZV-01-2026.B13-0332 du vingt-deux mai deux mil vingt-six (22/05/2026).

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années.

Gérant: Monsieur **NGUILA BOUNKAZI Kevin Ydris** est l'Associé-Unique - Gérant principal de la Société et Madame **NTSIKABAKA MASSENGO Halvarie Gervaise** est la Cogérante de ladite société.

POUR AVIS

Me Chantal Josiane LOCKO.MAFINA

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO.MAFINA, NOTAIRE

46, Avenue William GUYNET Immeuble Galerie Marchande de l'ARC 1^{er} étage
Centre ville — Brazzaville
E-Mail: etudelockomafina68@gmail.com / BP: 1542/ Tél. : 05 556 06 19 106 666 26 82
BRAZZAVILLE- REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE « MOUVE »

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital d'UN MILLION (1 000 000) de Francs CFA
Siège social: 13, rue Des Cheminots, quartier Mpila, Arrondissement 5 Ouenzé
Brazzaville - (République du Congo)

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du vingt-quatre avril deux mil vingt-six (24/04/2026), reçu par Maître **Chantal Josiane LOCKO-MAFINA**, Notaire, portant statuts d'une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «**MOUVE**», enregistrés aux recettes des Impôts de la Plaine, le sept mai deux mil vingt-six (07/05/2026), sous **folio 076127 n°3410**, il a été constitué une société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination: «**MOUVE**»,

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Siège social: 13, rue Des Cheminots, quartier Mpila, Arrondissement 5 Ouenzé Brazzaville (République du Congo)

Objet social:

- Le transport fluvial de personnes et de marchandises ;
- L'exploitation et la gestion de moyens de transport fluvial (embarcations, barges, pirogues motorisées, etc.);
- Les activités de logistique, de transit et de manutention;
L'entreposage, le stockage et la distribution de marchandises;
- L'affrètement et la location d'embarcations;
- Les services portuaires et fluviaux;
La maintenance et la réparation d'équipements nautiques;
- L'importation, l'exportation et la commercialisation de matériels liés au transport;

Et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter le développement, à condition de ne pas en altérer le caractère.

Capital social: UN MILLION (1 000 000) de Francs CFA.

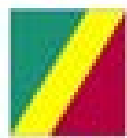
Immatriculation: La SARLU «**MOUVE**» a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro **CG-BZV-01-2026-B13-00064** du vingt-deux mai deux mil vingt-six (22/05/2026).

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années.

Gérant: Monsieur **IKAMA Julien** est le gérant de la Société.

POUR AVIS

Me Chantal Josiane LOCKO-MAFINA



MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN,
DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE
PROJET D'HARMONISATION ET D'AMELIORATION
DES STATISTIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU
CENTRE - SERIE DE PROJETS N°2 (HISWACA - SOP 2)
UNITE DE GESTION DU PROJET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS N°057 /HISWACA /26 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL STATISTICIEN, SPECIALISTE EN ECONOMETRIE POUR ASSURER LA FORMATION AU CENTRE NATIONAL DE FORMATION EN STATISTIQUE, DEMOGRAPHIE ET PLANIFICATION (CNFSDP)

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement additionnel de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour la mise en œuvre des activités du «Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA)», et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant: «**recrutement d'un consultant individuel statisticien, spécialiste en économétrie pour assurer la formation au centre national de formation en statistique, démographie et planification (CNFSDP)**».

2. Le statisticien spécialiste en économétrie aura pour missions principales:

- Assurer les enseignements théoriques et pratiques en économétrie, statistique mathématique et inférence statistique;
- Former les étudiants aux méthodes économétriques modernes et à leur application aux données économiques;
- Élaborer les programmes pédagogiques et supports de cours en économétrie;
- Encadrer les travaux dirigés, travaux pratiques et projets d'étudiants ;
- Diriger et co-diriger les mémoires de fin d'études dans le domaine de l'économétrie appliquée;
- Mener des activités de recherche appliquée en économétrie et modélisation statistique;
- Participer aux instances pédagogiques et académiques du Centre.

3. Profil Requis

3.1 Formation et Diplômes

- Doctorat (PhD) en Économétrie, Statistique, Mathématiques Appliquées ou domaine connexe (fortement souhaité);
- Ou Master (Bac+5) en Économétrie/Statistique avec expérience d'enseignement supérieur d'au moins 3 ans.

3.2 Expérience Professionnelle

- Minimum 2 ans d'expérience dans l'enseignement supérieur en économétrie ou statistique (requis);
- Expérience dans la recherche avec publications en économétrie (atout);
- Expérience en expertise économétrique ou consultance statistique (atout).

3.3 Compétences Techniques

- Maîtrise avancée de l'économétrie théorique et appliquée;
- Excellente maîtrise de STATA (obligatoire);
- Maîtrise de R pour l'économétrie (obligatoire);
- Connaissance de Python (pandas, statsmodels, scikit-learn) serait un plus;
- Connaissance de EVIEWS, SAS, MATLAB (atout);
- Maîtrise des méthodes d'estimation et de diagnostic économétrique;
- Connaissance des techniques d'évaluation d'impact quantitatives.

3.4 Compétences Pédagogiques

- aptitude à concevoir et structurer des enseignements en économétrie;
- Aptitude à expliquer des concepts économétriques complexes de manière accessible;

- Maîtrise des méthodes pédagogiques actives (cas pratiques, projets);
- Expérience dans l'usage des TIC pour l'enseignement serait un plus.

4. Composition du dossier

Le dossier de candidature doit comprendre:

- une lettre de motivation;
- un curriculum vitae daté et signé
- les copies des diplômes.

5. L'Unité de gestion du projet HISWACA invite les consultants individuels à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants individuels intéressés doivent fournir les informations sur leur qualifications et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations.

6. La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) de la Banque mondiale (version de juillet 2016, révisée en novembre 2017, août 2018, septembre 2023 et septembre 2025).

7. Les consultants peuvent obtenir les termes de références de la mission par courriel à l'adresse: recrutementhiswaca@gmail.com / ugp@hiswaca-congo.org, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures (heures locales) du lundi au vendredi.

8. Les manifestations d'intérêts doivent être écrites en langue française et être déposées à l'adresse ci-dessous ou envoyées par courriel au plus tard le **mardi 18 août 2026 (à minuit, heure locale)** et porter clairement la mention «**recrutement d'un consultant statisticien , spécialiste en économétrie pour assurer la formation au centre national de formation en statistique, démographie et planification (CNFSDP)**».

9. L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est: projet HISWACA, **Centre d'Affaires des Tours Jumelles de Mpila, 12ième étage, Porte 1204; Tél: (+242) 06 157 01 01, E-mail: recrutementhiswaca@gmail.com / ugp@hiswaca-congo.org**

Fait à Brazzaville, le 04 août 2026

Le Coordonnateur

Patrick Valery ALAKOUA

FECOFOOT

Un grand pas vers le scrutin du 20 septembre 2026

La Fédération congolaise de football (FECO-FOOT) a procédé jeudi 30 juillet 2026 à Brazzaville, au cours d'une Assemblée générale extraordinaire, à la présentation des membres des commissions électorale et de recours, en prélude au renouvellement de son Comité exécutif, prévu le 20 septembre prochain.

La tension autour du renouvellement du Comité exécutif de la FECOFOOT n'entame en rien l'exécution de la feuille de route édictée par la FIFA, qui avait délégué à Brazzaville un représentant, en l'occurrence Franciny Samba.

L'Assemblée étant souveraine, Me Modeste Moussa Ewangoyi a été confirmé président, pour ce qui est de la commission électorale. Il sera secondé dans cette tâche par André Adou. Les membres de cette commission ont pour noms Me Luta Jeanic Potard Mohoussa, Amour Itoua Okemba et Evariste Ambi Gaena. Les suppléants étant Adam Ondzé et Hilaire Nkougou.

Quant à la commission de recours, elle est dirigée par Me Rufin Gassié. Les autres composants sont: Leva Okoumou (vice-président), Me Judes Bockondas et Me Euridyce Djonga (Membres), Bertin Nianga et Me Berthaulde Bockondas (suppléants).

Henri Endzanga, premier



Quelques membres de la commission électorale

vice-président de la FECO-FOOT, assurant l'intérim du président, a saisi l'opportunité de cette assemblée extraordinaire pour évoquer la suite du processus électoral. «Une seconde assemblée générale extraordinaire sera organisée en septembre 2026, afin de procéder à l'élection d'un nouveau président et de son bureau exécutif. La mise en œuvre de notre feuille de route traduit notre volonté collective de restaurer pleinement la légalité institutionnelle, de renforcer la bonne gouvernance et de créer les conditions d'un fonctionnement harmonieux de notre fédération», a-t-il déclaré, soulignant en outre que «c'est dans l'unité, le respect mutuel et la responsabilité que nous pourrions reconstruire une fédération forte, respectée et tournée

vers l'excellence».

Conseiller aux sports du ministre, Brice Merlin Lepebé a, quant à lui, appelé tout le monde à s'inscrire «dans la nouvelle dynamique impulsée par le chef de l'Etat». Mais les conclusions de cette Assemblée extraordinaire feraient déjà l'objet de contestations dans certains milieux. Une avocate figurant parmi les membres de la commission électorale semble «déranger» une autorité. Des informations persistantes font état des manœuvres en coulisses pour la pousser à démissionner. Dans ce contexte tendu, tous les regards sont désormais tournés vers les prochains jours qui s'annoncent décisifs pour l'avenir de la gouvernance du football congolais.

Franck SOUAPIBOU

CRISE A LA FECOHAND

La Dynamique réclame le respect des textes

Lors de leur réception vendredi 31 juillet 2026, par l'inspecteur général des sports, Charles Justin Dinga, les dirigeants des clubs membres de La dynamique "Le réveil du handball congolais" ont insisté sur le respect des textes régissant le sport national, en général et ceux de leur discipline, en particulier, pour trouver une issue à la crise qui secoue la Fédération congolaise de handball.

On se souvient, le 21 juillet dernier, une première séance de tous les protagonistes de la crise, dirigée par le ministre Hugues Ngoulondélé, a été marquée par l'absence des représentants de La Dynamique. Ces derniers ont justifié leur absence, indiquant n'avoir pas été notifiés.

Le ministère des Sports a finalement relancé le dialogue. En effet, l'inspecteur général des sports, Charles Justin Dinga, a entrepris ces acteurs contestant la légitimité du bureau de la Fédération congolaise de handball présidé par Ambroisine Linda Noumazalaye. Une manière de les rassurer sur les réelles intentions de la tutelle, malgré les propos durs du ministre à leur endroit.

Naturellement, la séance a eu pour objectif d'identifier les voies et moyens susceptibles de favoriser le rétablissement



Aymar Mayoulou exprimant son espoir de sortie de crise

de la stabilité institutionnelle et le bon fonctionnement de l'instance dirigeante du handball congolais. Pour les dirigeants de La Dynamique, le fond de la crise réside dans le refus d'appliquer les textes et les décisions de la Chambre de conciliation et d'arbitrage du sport (CCAS) relatives à l'organisation de l'assemblée générale électorale qui a porté le bureau fédéral contesté à la tête de la FECOHAND. Ils ont salué la démarche de l'inspecteur général des

sports qui suscite un espoir de sortie de crise, selon eux, et lancé un appel à privilégier l'intérêt supérieur de leur sport. Toutefois, ces acteurs ont posé «des préalables» concernant la poursuite du dialogue. Pour toutes fins utiles, ils ont remis à leur interlocuteur les décisions de la CCAS.

Reste à savoir ce que les prochaines séances porteront réellement.

G.-S.M.

RESULTATS DU TOUNOI DE GALA DE HANDBALL

Seniors hommes: ASB-Petrosport (26-24), Patronage Sainte-Anne-Lion Sport (31-29), Avenir du rail-CF JSO (34-29).

Seniors dames: Lion Sport-CF PNT (25-22), ASOC-ASEL (25-18)

Minimes filles: (U14) : CF PNT- ASOC (15-4)

Etudes de maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA
46, avenue William Guynet, Immeuble Galerie marchande de l'ARC 1^{er} étage
Centre-ville — Brazzaville
E-mail: lockochantal68/ B.P : 1542/Tél: 05 556 06 19/06 666 26 82
BRAZZAVILLE- REPUBLIQUE DU CONGO

«ECLIPSE IMMO»
Société Civile Immobilière (SCI)
Au capital d'Un Million (1 000 000) de Francs CFA
Siège social : Brazzaville
(République du Congo)

CONSTITUTION DE SOCIETE - CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

Aux termes d'un acte authentique en date à Brazzaville du douze février deux mil vingt-six (12/02/2026), reçu par Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, Notaire, portant Statuts de la Société Civile Immobilière dénommée «JUPITER», enregistrés aux recettes des Impôts de la Plaine, le treize février deux mil vingt-six (13/02/2026), sous folio 029/6 n°0833, il a été décidé la constitution d'une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : «JUPITER » ;
Forme: Société Civile Immobilière (SCI) ;
Objet social:

• L'acquisition, l'administration, la gestion, la promotion immobilière et la gestion immobilière de tous autres immeubles et biens immobiliers.

Et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à son. objet, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital social: Un Million (1 000 000) de Francs CFA divisé en Cent (100) parts sociales ;
Associés:

• Madame GOMIS Marie, titulaire de quatre-vingt-dix (90) parts sociales ;
• Madame CHILIMBA Blandina David, titulaire de dix (10) parts sociales ;
Gérante: Madame GOMIS Marie, nommée pour une durée illimitée.

Aux termes d'un acte authentique en date à Brazzaville du premier avril deux mil vingt-six (01/04/2026), reçu par le Notaire soussigné, portant Procès-Verbal de Décisions Collectives Extraordinaires de la Société Civile Immobilière dénommée «JUPITER» enregistrés aux recettes des Impôts de la Plaine, le sept avril deux mil vingt-six (07/04/2026), sous folio 061/7 n°2703, les associées ont décidé :

• La modification de la dénomination sociale et du nom commercial de la société ;
• La Société Civile Immobilière «JUPITER» est désormais dénommée «ECLIPSE IMMO» ;
• La mise à jour corrélatrice des statuts sociaux.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

RCCM: CG-BZV-01-2026-B50-00005

Pour Avis
Me Chantal Josiane LOCKO-MAFINA

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO vers le Rond-point
Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA 1^{er} étage, Centre-ville
B.P. 1431 Tél. 05 736 64 64/ 05 539 37 46
République du Congo

ANNONCE LEGALE

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE «LA PROVENCALE»
Société en liquidation
Société Civile Immobilière
Capital social: 2.129.187.050 de Francs CFA
Siège social : B.P 5954 Pointe-Noire
POINTE-NOIRE / REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM : CG/PNR/08 D 21

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SCI «LA PROVENCALE» en date à Pointe-Noire du 12 juin 2026, déposé au rang des minutes de la Notaire soussignée, le 13 juillet 2026, enregistré à Pointe-Noire, folio 131/13 n°6437 ; Les associés ont décidé de la dissolution de la société par anticipation et sa mise en liquidation.

Monsieur Henri André FAUCON est nommé en qualité de liquidateur pour la durée des opérations de liquidation de la société.

Le siège de la liquidation est fixé à Pointe-Noire, B.P 5954, République du Congo.

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 23 juillet 2026, duquel la dissolution anticipée a été inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier «RCCM» sous le numéro CG-PNR-01-2026-D-00844

A compter de cette date, la société est en liquidation.

Les créanciers de ladite société sont invités à produire leurs créances au siège de la liquidation dans un délai de 30 jours à compter de la publication des présentes.

Fait à Pointe-Noire, le 29 juillet 2026

Pour insertion
Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire

BRALICO

BASCULE
DANS UN MONDE
RAFRAÎCHISSANT



World
Cola

COMMUNIQUE DE PRESSE

World Cola annonce un partenariat panafricain d'exception avec Samuel Eto'o.

Quand une légende rencontre une marque ambitieuse, l'impact dépasse le simple partenariat : il devient une source d'inspiration.

Pointe-Noire, 13 juillet 2026- Lancée en 2016, la marque de cola World Cola est commercialisée dans 14 pays du continent africain. World Cola est présente dans les moments de consommation du quotidien comme lors des grands rendez-vous populaires, elle a également fait du football un axe important de son développement.

World Cola est aujourd'hui fière d'annoncer un partenariat stratégique majeur avec l'icône du football mondial et personnalité parmi les plus influentes du continent africain Samuel Eto'o.

Cette collaboration marque une étape majeure dans l'histoire de la marque et ouvre un nouveau chapitre placé sous le signe de l'ambition, de l'inspiration et du rayonnement africain.

Plus qu'un ambassadeur, Samuel Eto'o incarne un parcours exceptionnel. Son palmarès, sa détermination et sa capacité à inspirer des générations de jeunes font de lui une figure emblématique dont l'impact dépasse largement les terrains de football. Son histoire, construite sur le travail, l'excellence et le dépassement de soi, trouve un écho naturel auprès des millions de consommateurs qui suivent et soutiennent World Cola à travers l'Afrique.

A travers cette alliance, World Cola s'associe à une personnalité dont les valeurs reflètent la volonté constante de la marque de célébrer les moments de vie, les passions et les aspirations d'une jeunesse africaine confiante, connectée et tournée vers l'avenir.

Ce partenariat donnera vie à des nombreuses initiatives à l'échelle panafricaine. Campagnes de communication, contenus exclusifs, rencontres privilégiées, événements de proximité et activations inédites viendront rythmer cette collaboration et offrir aux consommateurs des expériences toujours plus fortes et mémorables.

Cette annonce marque ainsi le début d'une aventure prometteuse tout en donnant une nouvelle dimension à son rayonnement à travers le continent.

World Cola- Bascule dans un monde rafraîchissant.

CONTACTS PRESSE :
Christelle NZOUNGANI / Murielle DAMBA :
(+242) 06 704 83 40 / 06 735 61 33
murielle.bamana@castel-africa.com
christelle.bakadila@castel-africa.com

SCANNER &
SUIVEZ NOUS
FACEBOOK

